

RAPPORT 2015  
DE LA **CISAC**  
SUR LES DROITS  
PERÇUS DANS  
LE MONDE  
DONNÉES 2014



SERVING AUTHORS WORLDWIDE  
AU SERVICE DES AUTEURS DANS LE MONDE  
AL SERVICIO DE LOS AUTORES EN EL MUNDO



# Sommaire

## Première partie : Présentation générale

- P. 1** Méthodologie
- P. 2** Avant-propos – Jean-Michel Jarre
- P. 3** Avant-propos – Éric Baptiste
- P. 4** Avant-propos – Gadi Oron
- P. 5** Chiffres clés de l'année 2014
- P. 6** Tendances des droits perçus par région, 2012-2014
- P. 7** Droits perçus dans le monde en 2014
- P. 8** Droits d'exécution : 6,2 Mds € en 2014

## Deuxième partie : Analyse des données de la CISAC

- P. 10** Droits perçus en Europe
- P. 12** Droits perçus dans la région Canada-États-Unis
- P. 14** Droits perçus en Asie-Pacifique
- P. 16** Droits perçus en Amérique latine et dans les Caraïbes
- P. 18** Droits perçus en Afrique
- P. 20** Gros plan sur les BRICS
- P. 22** Tendances des droits perçus pour le répertoire musical
- P. 23** Tendances des droits perçus pour le répertoire non musical
- P. 24** Droits perçus en 2014 par habitant
- P. 25** Droits perçus en 2014 en pourcentage du PIB

- P. 26** Droits perçus en 2014 par pays
- P. 27** Tendances des droits perçus par type de droits
- P. 28** Droits perçus en 2014 par type de droits
- P. 29** Droits perçus par type d'utilisation
- P. 30** Droits d'exécution publique en 2014
- P. 31** Droits de reproduction en 2014
- P. 32** Autres droits en 2014
- P. 33** Tableau des taux de change

## Troisième partie : Tendances du marché

- P. 35** Éclairage sur le marché de la musique en ligne
- P. 36** Éclairage sur le marché de la musique live
- P. 37** Éclairage sur le marché audiovisuel
- P. 38** Éclairage sur le marché des arts visuels
- P. 39** Évolution des investissements publicitaires
- P. 40** Prévisions pour le marché publicitaire mondial
- P. 41** Taux de pénétration d'Internet et des smartphones
- P. 42** Glossaire
- P. 43** À propos de la CISAC
- P. 44** Tableau des sociétés membres

Ce rapport a été préparé avec l'assistance de :

**Media Insight Consulting** (Chris Carey), un institut de recherche sur les médias spécialisé dans les données relatives à l'industrie musicale. Nous proposons une analyse des tendances du marché et des données internes des entreprises, y compris des mégadonnées, et nous réalisons des enquêtes de consommation à l'échelle internationale. Avant de fonder MIC, Chris était Économiste principal à PRS for Music, Global Insight Director au sein d'EMI Group puis d'Universal Music Group.

Nous remercions tout particulièrement les sociétés membres de la CISAC et la communauté internationale des créateurs pour leur aide avec les photos publiées dans ce rapport.

**Couverture** (dans le sens des aiguilles d'une montre, à partir du haut) :

Reason – auteur-compositeur. Image ©SAMRO. Merci à la Southern African Music Rights Organisation NPC (SAMRO) ; Juan José Campanella – réalisateur. Image Campanella©100 bares production. Merci à Directores Argentinos Cinematográficos (DAC). Ángeles Mastretta – écrivain. Image ©CISAC. Merci à la Sociedad General de Escritores de México (SOGEM). Pierre-André Arnal – artiste visuel. © Adagp, Paris, 2015 – Cliché : Madame Arnal /Banque d'images Adagp. Merci à la Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques (ADAGP). "Un berceau pour les étoiles" – production scénique. Image ©lppy Productions. Merci à Simone Collet, Michel Baud, Don Bosco et la Société Suisse des Auteurs (SSA).

**Avant-Propos** : Jean-Michel Jarre – Image: ©Jean Koch. Merci à Aéro Productions. Éric Baptiste – Image: ©Eric Parazzelli. Merci à Society of Composers, Authors and Music Publishers of Canada (SOCAN). Gadi Oron – Image: ©Eilon Paz.

**Tendances du marché** (dans le sens des aiguilles d'une montre, à partir de la droite) :

Juan José Jusid – réalisateur. Image Jusid@Incaa's library, ENERC et Cinema Museum. Merci à Directores Argentinos Cinematográficos (DAC). Jérôme Mesnager – artiste visuel. © Adagp, Paris, 2015 – Cliché : Gérard Faure/Banque d'images Adagp. Merci à la Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques (ADAGP). Alysha Brilla – auteur-interprète. Image ©SOCAN. Merci à la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN).

**Une publication du Département de la communication de la CISAC – octobre 2015.**

**Traduction/édition** : Hélène Caruyer ; Paz Juan Gutiérrez ; Emmanuelle Baré.

**Conception graphique** : Fuel Creativity Ltd (FCL).

# Méthodologie

Les chiffres publiés dans cette étude reposent sur les données fournies à la CISAC par ses sociétés membres (Membres de plein droit, Membres provisoires et Membres associés).

Les calculs sont basés sur les perceptions nationales brutes des sociétés, qui correspondent généralement aux redevances de droits d'auteur perçues pour l'utilisation du répertoire mondial dans leur territoire respectif. Par conséquent, les échanges internationaux entre les sociétés ne sont pas pris en compte.

Les chiffres présentés ici ne couvrent pas l'ensemble des droits que les créateurs peuvent toucher à travers le monde, mais seulement les redevances perçues pour leur compte par les sociétés (organisations de gestion collective) membres de la CISAC. Par exemple, les droits perçus directement par les éditeurs de musique pour le compte des auteurs et compositeurs de musique (droits de synchronisation notamment) ne sont pas repris.

La répartition régionale utilisée dans ce rapport correspond aux cinq régions de la CISAC (Afrique, Asie-Pacifique, Canada-États-Unis, Europe, Amérique latine et Caraïbes) et non aux régions définies par les Nations unies.

Les chiffres des droits perçus sont calculés en utilisant des taux de change flottants. Dès lors, les fluctuations de ces taux peuvent influencer positivement ou négativement l'évolution des données d'une année sur l'autre, en fonction de la conjoncture.

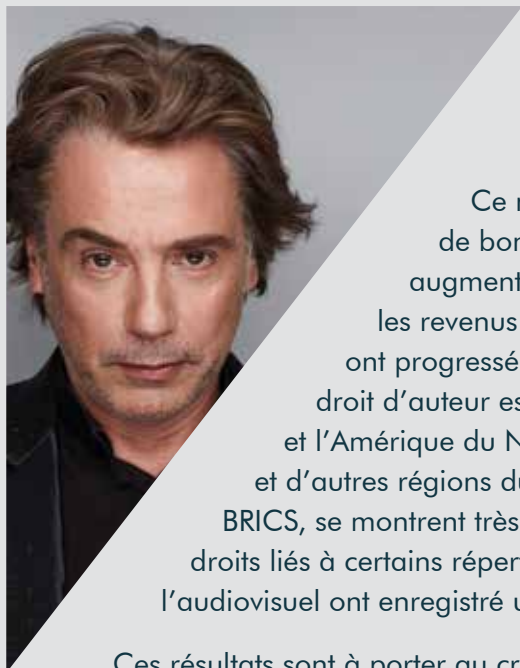
Cette année, nous avons procédé à un certain nombre d'améliorations dans la présentation des données, y compris leur publication dans un meilleur délai. Nous avons également renommé certaines catégories afin que leur désignation décrive de manière plus adéquate l'utilisation faite des œuvres et qu'elle soit plus intuitivement compréhensible par le lecteur.

Dans le rapport précédent, la catégorie « Autres droits » englobait d'importantes sommes déclarées par les sociétés. Aux fins du présent rapport, nous avons analysé plus finement ces chiffres et pu reclasser plus précisément certains de ces droits perçus.

Soulignons que nous avons également appliqué ces changements aux données des années 2012 et 2013 pour nous assurer qu'elles soient effectivement comparables avec les données de l'année étudiée ici. Il importe de prendre note que les sociétés ont pu légèrement réactualiser leurs résultats depuis la précédente publication. Dès lors, les données publiées peuvent différer de celles apparaissant dans les précédents rapports. Nous recommandons donc d'utiliser ce rapport comme document de référence.

Nous avons utilisé les sources externes suivantes pour étayer ce rapport : la Banque mondiale (données démographiques et chiffres du PIB), Spotify (marché de la musique en ligne), International Telecommunication Union (données sur les smartphones), ZenithOptimedia et Carat (données sur le marché publicitaire) et Barnebys (marché des arts visuels).

## Bâtir un avenir meilleur pour les créateurs



Bienvenue dans cette nouvelle édition du Rapport de la CISAC sur les droits perçus dans le monde en 2014.

Ce nouveau rapport fait apparaître de bons résultats : les droits perçus ont augmenté de 2,8 % à l'échelle mondiale; les revenus liés aux utilisations numériques ont progressé; les zones géographiques où le droit d'auteur est bien établi, comme l'Europe et l'Amérique du Nord, se sont bien comportées et d'autres régions du monde, en particulier les pays BRICS, se montrent très prometteuses, tandis que les droits liés à certains répertoires comme les arts visuels et l'audiovisuel ont enregistré une croissance significative.

Ces résultats sont à porter au crédit du réseau, solide et moderne, de sociétés d'auteurs qui agissent en notre nom partout dans le monde, octroyant des licences pour l'utilisation de nos œuvres, percevant et redistribuant les droits d'auteur au mieux des intérêts de la communauté des créateurs.

Les droits d'auteur sont à la fois notre salaire et notre régime de retraite. D'où l'importance, pour nous créateurs, de voir nos sociétés d'auteurs afficher de bons résultats.

Quand je voyage aux quatre coins de la planète, j'éprouve un plaisir considérable à côtoyer l'incroyable richesse de talents existants à travers le monde – surtout parmi les jeunes générations – et je suis le témoin privilégié de l'immense aspiration des créateurs à être traités avec respect et à recevoir une juste rémunération pour toute utilisation de leurs œuvres. Nous, les créateurs, soutenons nos sociétés qui s'adaptent progressivement aux nouvelles conditions du marché afin d'augmenter encore davantage leurs perceptions en dépit des forces commerciales colossales qui font baisser la valeur de nos œuvres créatives.

Je le dis sans relâche : nous devons protéger la gestion collective de nos droits, car elle est la seule qui puisse garantir notre avenir. C'est notre devoir envers les nouvelles générations de créateurs. C'est leur monde qui prend forme aujourd'hui et il est de notre responsabilité de leur léguer un héritage durable : un réseau de sociétés d'auteurs efficace, capable de favoriser un écosystème créatif pérenne.

### **Jean-Michel Jarre**

Président de la CISAC

Auteur, compositeur et producteur

# Avant-propos – Éric Baptiste

## Les revenus du numérique atteignent un seuil critique

Cette nouvelle édition du rapport économique de la CISAC dresse un bilan encourageant de la situation de la gestion collective et des répertoires artistiques représentés par les sociétés membres de la CISAC. Je me réjouis de constater que sa publication annuelle est désormais bien établie et que notre rapport est de plus en plus utilisé comme une source sérieuse de données économiques sur l'écosystème culturel mondial.

La hausse des droits perçus est un bon point de départ, dont tous nos membres peuvent être fiers. L'économie mondiale n'a pas encore regagné toute sa vigueur, surtout dans la zone euro, mais les chiffres fournis par les sociétés membres de la CISAC pour l'année 2014 attestent de la résilience de notre système de gestion collective en pleine transition vers l'ère numérique.

Le secteur musical a connu une bonne année, en partie grâce à la croissance des revenus du numérique. Alors que la consommation de musique en ligne continue de se tourner de plus en plus vers le *streaming*, pour la première fois, le taux de croissance de nos revenus d'origine numérique (+20,2 %) indique que nous avons peut-être atteint le point de basculement en termes de hausse des revenus. Nous saluons cette évolution et espérons la voir s'intensifier dans les prochaines années. À l'heure où le marché de la musique en ligne gagne en maturité, nous devrions voir de nouveaux acteurs se lancer dans le *streaming*, dans un nombre croissant de pays, surtout en Asie et en Afrique.

En 2014, la quasi-totalité des secteurs créatifs a enregistré une croissance par rapport à l'année précédente. Pour les arts visuels, les résultats démontrent la valeur du droit de suite. Ils viennent renforcer notre

conviction qu'il faut en faire un droit universel régi par un traité international. Dans le secteur audiovisuel, les membres de la CISAC ont également prouvé leur capacité à augmenter les revenus. L'apparition de multiples plates-formes numériques est un facteur de croissance important. Aux côtés de nos réalisateurs et scénaristes, nous continuerons de nous battre pour de meilleurs systèmes de rémunération et un renforcement du rôle des organisations de gestion collective dans ce secteur.

À l'avenir, nous resterons mobilisés pour réagir immédiatement à toute tentative d'affaiblissement du droit d'auteur et pour encourager les cadres juridiques qui garantissent la pérennité du système de gestion collective à l'échelle internationale.

Il reste beaucoup à faire mais, pour l'heure, réjouissons-nous de cette bonne année pour les sociétés membres de la CISAC et les quatre millions de créateurs que nous représentons.

### Éric Baptiste

Président du Conseil d'administration de la CISAC  
Chef de la direction de la SOCAN (Canada)



## Une belle réussite



Je suis fier d'annoncer que les sociétés membres de la CISAC ont perçu 7,9 milliards d'euros en 2014, soit une hausse de 2,8 % par rapport à l'année précédente. Un tel taux de croissance et le niveau en hausse des droits perçus sont une belle réussite.

Le rapport que vous avez sous les yeux est le second Rapport sur les droits perçus dans le monde que nous publions cette année. Fidèles à notre volonté d'informer le marché rapidement, nous avons tout mis en œuvre pour réduire le délai entre la perception des droits par nos membres et la publication de ce rapport. À compter de cette année, nous prévoyons de publier annuellement nos données sur les droits perçus par nos membres l'année précédente. Vous remarquerez peut-être aussi certaines améliorations dans la présentation de nos chiffres. Elles sont expliquées dans la section Méthodologie du présent rapport et nous espérons qu'elles rendront notre analyse encore plus accessible et utile.

Le présent rapport couvre tous les répertoires artistiques gérés par nos membres – musique, audiovisuel, spectacle vivant, littérature et arts visuels – et réunit les données fournies par les 230 sociétés membres de la CISAC à travers le monde. En 2014, les droits perçus pour la quasi-totalité des répertoires artistiques ont enregistré une croissance d'au moins 2 %. Si les droits musicaux ont augmenté de 2,4 %, ce sont les droits perçus pour les arts visuels qui affichent la plus forte croissance (+16,5 %), suivis de ceux du répertoire audiovisuel avec une hausse de 5 % des droits perçus par rapport à l'année précédente.

Sur le plan géographique, l'Europe reste de loin la première région génératrice de droits, pour un montant de 4,9 milliards d'euros, qui représente 61,3 % des redevances perçues dans le monde par la communauté CISAC. Elle affiche une croissance de 4,1 % en 2014, deux fois plus forte qu'en 2013. Avec 1,3 milliard d'euros de droits perçus, en hausse de 6,2 %, la région Canada-États-Unis se classe au second rang.

Les droits liés aux utilisations des œuvres dans le secteur Numérique et multimédia affichent une nouvelle croissance encourageante de 20,2 % en 2014. La part du numérique dans les perceptions mondiales est désormais de 6,5%, la musique représentant plus de 99 % des droits perçus dans ce secteur. Ce chiffre reflète les progrès considérables réalisés par les sociétés musicales et souligne également les opportunités pour les autres répertoires. Nous nous engageons à aider tous nos membres à exploiter le potentiel immense offert par le marché numérique.

La croissance globale des droits perçus en 2014 reflète les efforts persistants de nos membres pour obtenir une rémunération pour l'utilisation de toutes les œuvres de l'esprit, en s'adaptant aux évolutions rapides du marché et en améliorant leur efficacité opérationnelle. La CISAC continuera de faire tout son possible pour les soutenir, afin de créer un environnement dans lequel les créateurs peuvent travailler et s'épanouir partout dans le monde.

## Gadi Oron

Directeur général de la CISAC

# Chiffres clés de l'année 2014

**+5,0 %**

croissance des droits  
perçus par rapport  
à 2013, en **euros**  
**constants**

**+2,8 %**

croissance des droits  
perçus par rapport  
à 2013, en **euros**  
**courants**

**+2,4 %**

croissance des droits  
perçus pour **la musique**  
(87 % du total des droits perçus)

**7,9 MdS €**

Montant perçu par les  
sociétés membres de la  
CISAC en 2014

**+11,0 %**

croissance dans les  
pays **BRICS**

**+20,2 %**

croissance du secteur  
**Numérique et multimédia**  
par rapport à 2013

**+3,8 %**

croissance des  
**droits d'exécution** publique  
(79 % du total des droits perçus)

**+4,1 %**

croissance en **Europe**  
(61 % du total des droits perçus)

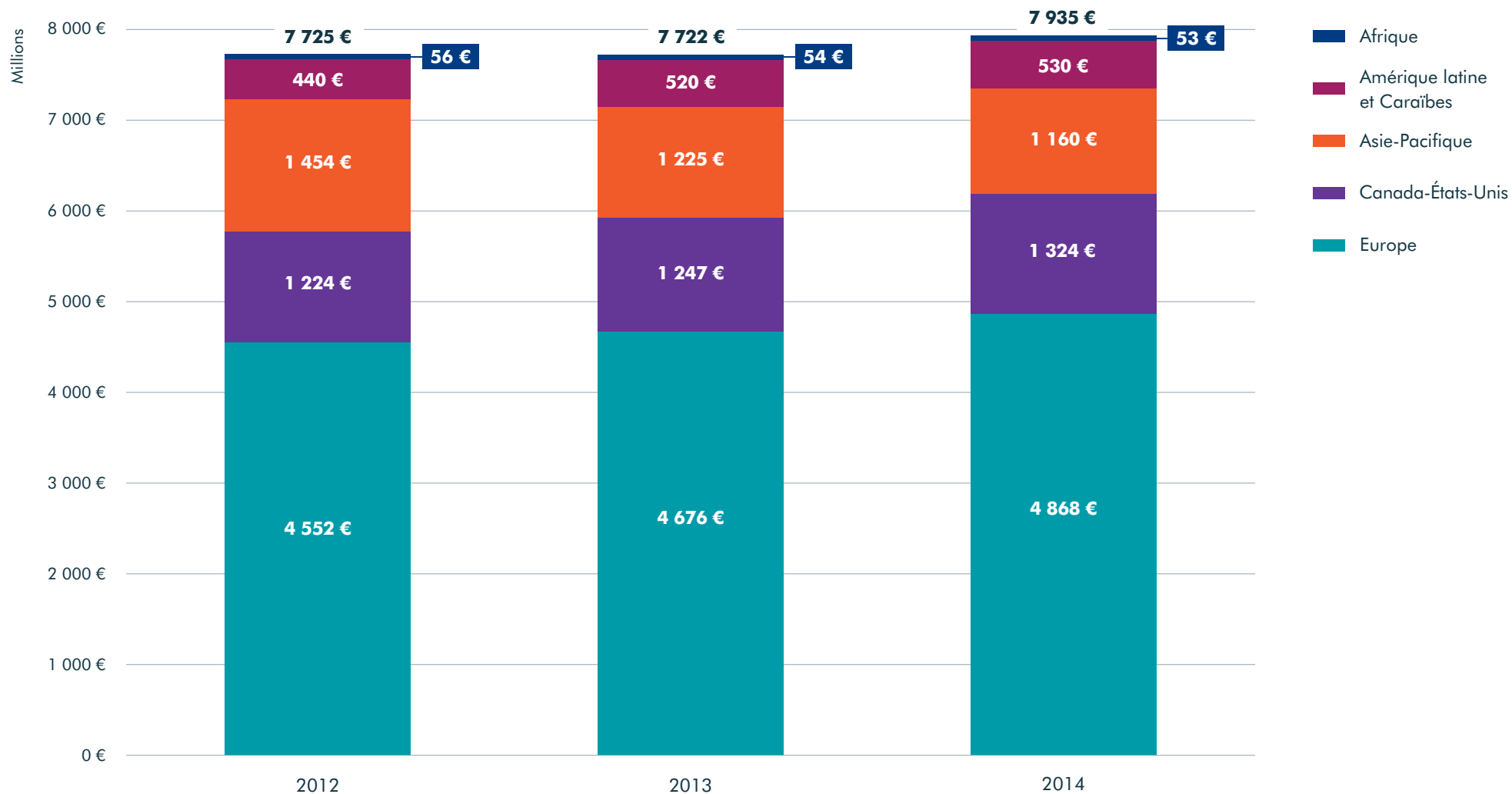
**+5,2 %**

croissance des droits perçus  
pour le répertoire **non musical**  
(13 % du total des droits perçus)

# Tendances des droits perçus par région, 2012-2014

## DROITS PERÇUS DANS LE MONDE PAR RÉGION

Source : CISAC

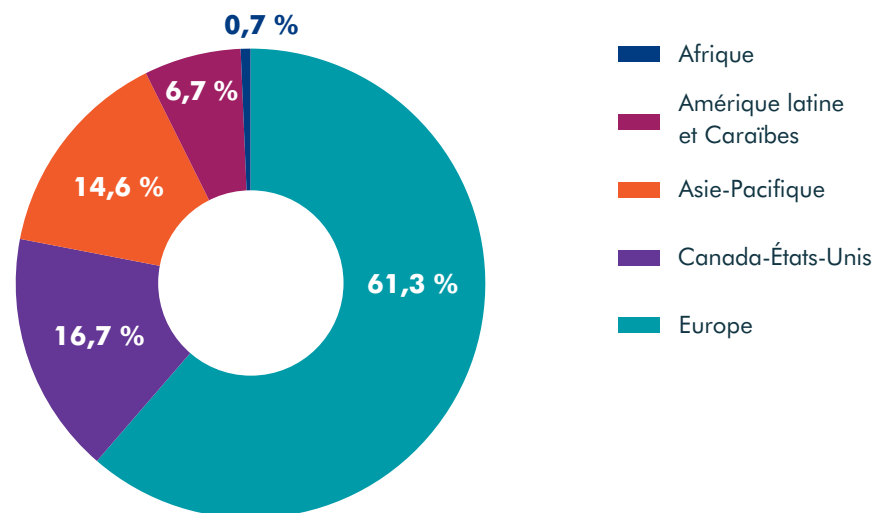




# Droits perçus en 2014

## PART DE CHAQUE RÉGION DANS LES PERCEPTIONS MONDIALES EN 2014

Source : CISAC



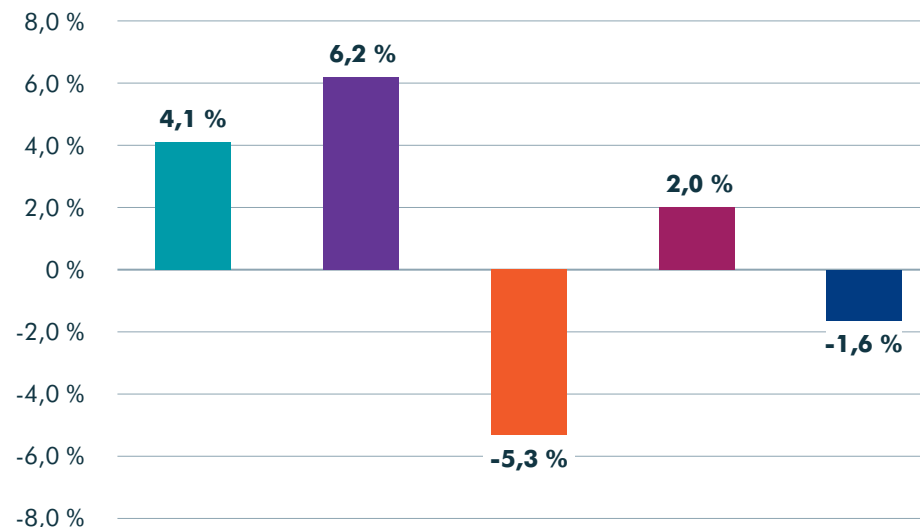
En 2014, l'écrasante majorité des droits perçus dans la communauté CISAC vient d'Europe avec 61,3 % du montant total. Ces droits ont augmenté de 4,1 % pour atteindre 4 868 millions d'euros.

La région Canada-États-Unis a contribué à hauteur de 1 324 millions d'euros aux revenus des sociétés CISAC et a généré 16,7 % des droits perçus dans le monde. C'est la région qui affiche la plus forte croissance : +6,2 %.

Les droits perçus en Asie-Pacifique représentent 14,6 % des perceptions mondiales (pour une valeur de 1 160 M€) et ont chuté de 5,3 %. Comme en 2013, cette région a subi l'impact des taux de change,

## TAUX D'ÉVOLUTION PAR RÉGION 2014/2013

Source : CISAC



en particulier celui de la dépréciation du yen, la devise du Japon, par rapport à l'euro.

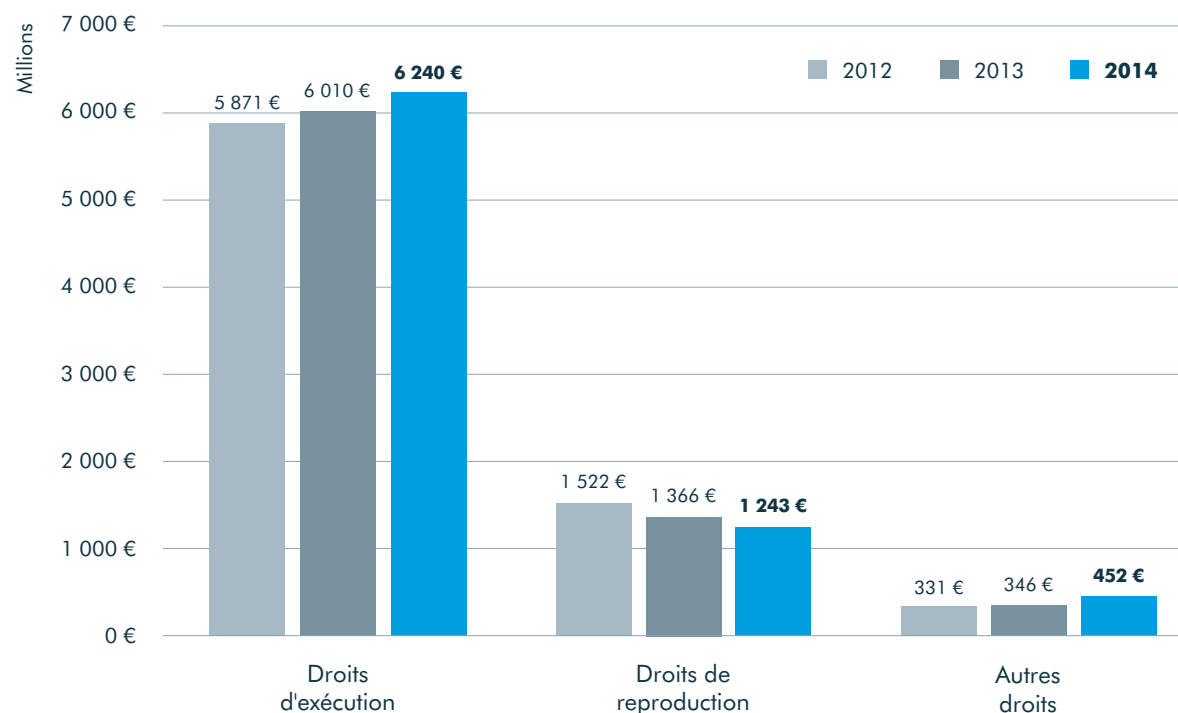
Après de beaux résultats en 2013, les sociétés d'Amérique latine et des Caraïbes ont généré 6,7 % des perceptions mondiales. Ensemble, elles ont enregistré une croissance de 2,0 % (530 millions d'euros).

Les droits perçus en Afrique représentent 0,7 % des perceptions mondiales. Avec 53 millions d'euros, ils ont connu un léger déclin (-1,6 %) en 2014.

# Droits d'exécution : 6,2 Mds € en 2014

## TOTAL DES DROITS PERÇUS PAR LES SOCIÉTÉS CISAC : 7 935 M€ EN 2014

Source : CISAC



Les droits d'exécution ont généré la grande majorité (78,6 %) des perceptions totales des sociétés membres de la CISAC. Ces droits se sont élevés à 6 240 M€ en 2014, soit une hausse de 3,8 % par rapport aux 6 010 M€ perçus en 2013.

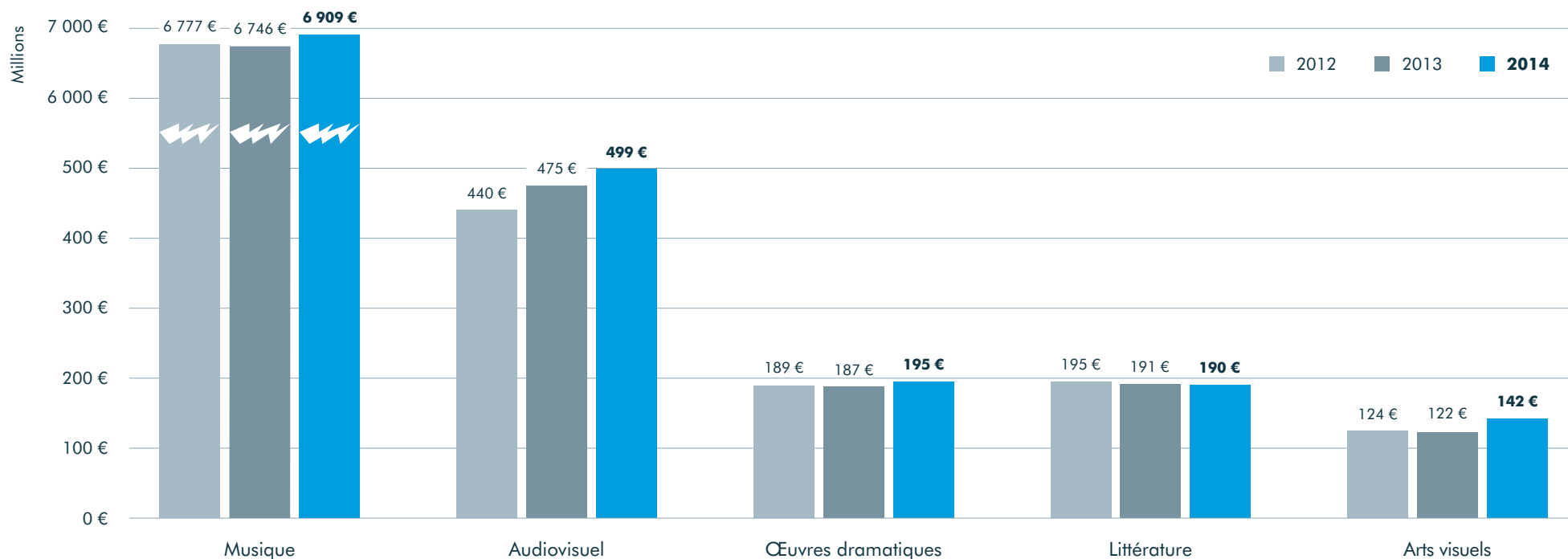
En 2014, 15,7 % des perceptions des sociétés membres de la CISAC proviennent des droits de reproduction. Ceux-ci ont atteint 1 243 M€, ce qui représente une baisse de 9,0 % par rapport aux 1 366 M€ de l'année 2013.

Les 5,7 % restants des droits perçus par les sociétés d'auteurs à travers le monde proviennent de divers autres droits comme les droits de location et de prêt, les redevances pour copie privée et les revenus générés par le droit de suite. Les perceptions liées aux « Autres droits » ont généré 452 M€ en 2014, contre 346 M€ en 2013 (+30,6 %).

En millions €	2012	2013	2014	Évolution (%) 14/13	Part (%) en 2014
Droits d'exécution	5 871 €	6 010 €	6 240 €	+3,8 %	78,6 %
Droits de reproduction	1 522 €	1 366 €	1 243 €	-9,0 %	15,7 %
Autres droits	331 €	346 €	452 €	+30,6 %	5,7 %
<b>Total des droits perçus</b>	<b>7 725 €</b>	<b>7 722 €</b>	<b>7 935 €</b>	<b>+2,8 %</b>	

## DROITS PERÇUS PAR TYPE DE RÉPERTOIRE

Source : CISAC

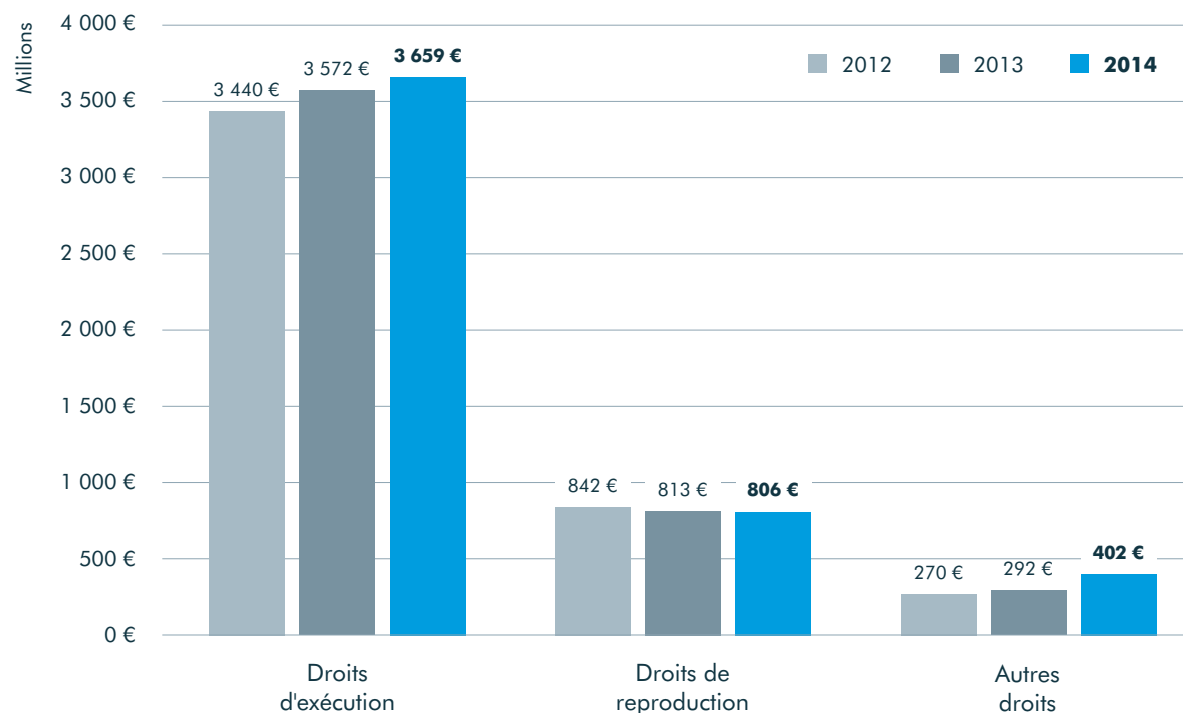


En millions €	2012	2013	2014	Évolution (%) 14/13	Part (%) en 2014
Musique	6 777 €	6 746 €	6 909 €	+2,4 %	87,1 %
Audiovisuel	440 €	475 €	499 €	+5,0 %	6,3 %
Œuvres dramatiques	189 €	187 €	195 €	+3,8 %	2,5 %
Littérature	195 €	191 €	190 €	-0,4 %	2,4 %
Arts visuels	124 €	122 €	142 €	+16,5 %	1,8 %
<b>Total des droits perçus</b>	<b>7 725 €</b>	<b>7 722 €</b>	<b>7 935 €</b>	<b>+2,8 %</b>	

# Europe : 4 868 M€ – 61,3 % des droits perçus

## LES SOCIÉTÉS EUROPÉENNES ONT PERÇU 4 868 M€ EN 2014

Source : CISAC



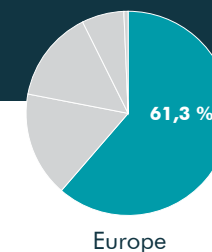
L'Europe est la région qui perçoit le plus de droits. Les sociétés européennes membres de la CISAC ont collecté 4 868 M€ en 2014, soit une hausse de 4,1 % par rapport aux 4 676 M€ perçus en 2013. Ce montant représente 61,3 % du total des droits perçus en 2014, contre 60,6 % en 2013.

Les droits d'exécution publique ont généré 75,2 % des revenus collectés par les sociétés européennes. Ces droits se sont élevés à 3 659 M€ en 2014, soit une hausse de 2,5 % par rapport aux 3 572 M€ perçus en 2013.

En 2014, 16,6 % des montants perçus par les sociétés européennes proviennent des droits de reproduction. En Europe, les perceptions liées à ce type de droits sont passées de 813 M€ en 2013 à 806 M€ en 2014, soit une légère baisse de 0,7 %.

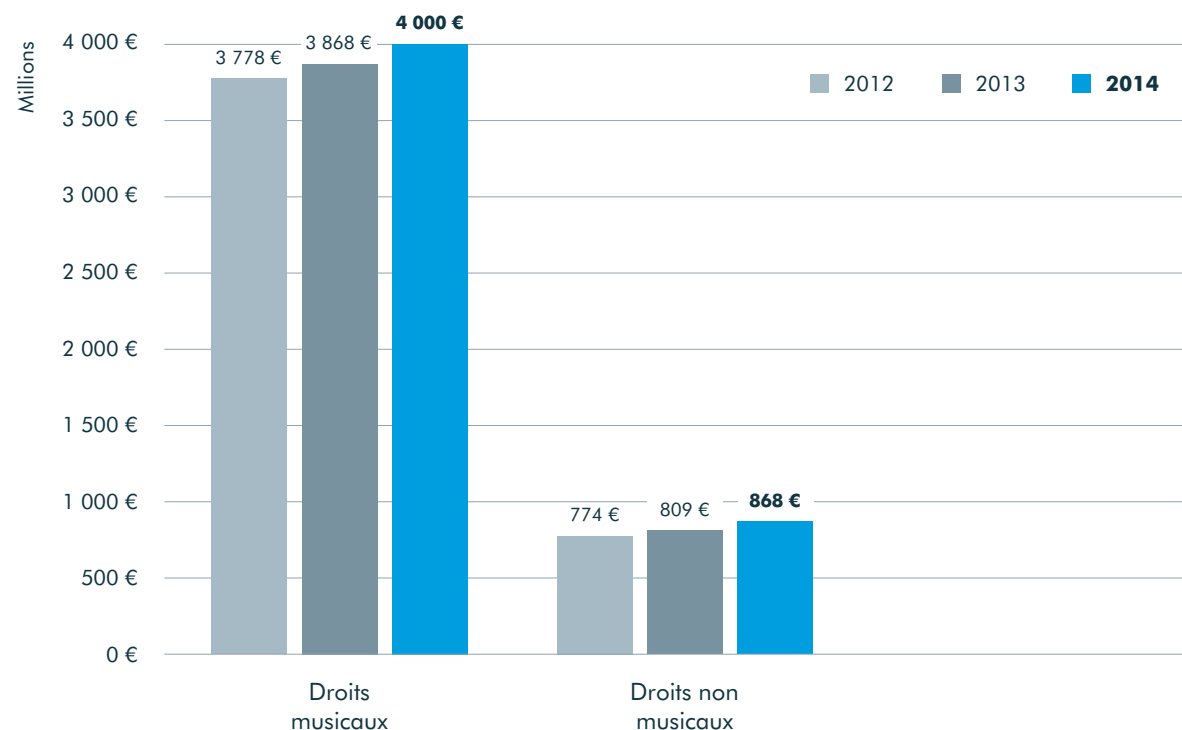
Les 8,3 % restants des droits perçus par les sociétés européennes proviennent de divers autres droits comme les droits de location, les redevances pour copie privée et les revenus générés par le droit de suite. Les perceptions liées aux « Autres droits » ont généré 402 M€ en 2014, contre 292 M€ en 2013, ce qui représente une hausse de 37,5 %.

En millions €	2012	2013	2014	Évolution (%) 14/13	Part (%) en 2014
Droits d'exécution	3 440 €	3 572 €	3 659 €	+2,5 %	75,2 %
Droits de reproduction	842 €	813 €	806 €	-0,7 %	16,6 %
Autres droits	270 €	292 €	402 €	+37,5 %	8,3 %
<b>Total des droits perçus en Europe</b>	<b>4 552 €</b>	<b>4 676 €</b>	<b>4 868 €</b>	<b>+4,1 %</b>	



## EUROPE : DROITS MUSICAUX ET NON MUSICAUX

Source : CISAC



La musique continue de générer la grande majorité des droits perçus en Europe.

Les sociétés européennes ont perçu 4 000 M€ pour l'utilisation du répertoire musical en 2014, soit une hausse de 3,4 % par rapport aux 3 868 M€ perçus en 2013.

Les droits perçus par les sociétés européennes pour le répertoire musical ont représenté 82,2 % de leurs perceptions en 2014, contre 82,7 % l'année précédente.

Les sociétés européennes ont perçu 868 M€ pour le répertoire non musical, contre 809 M€ en 2013, ce qui représente une hausse de 7,3 %.

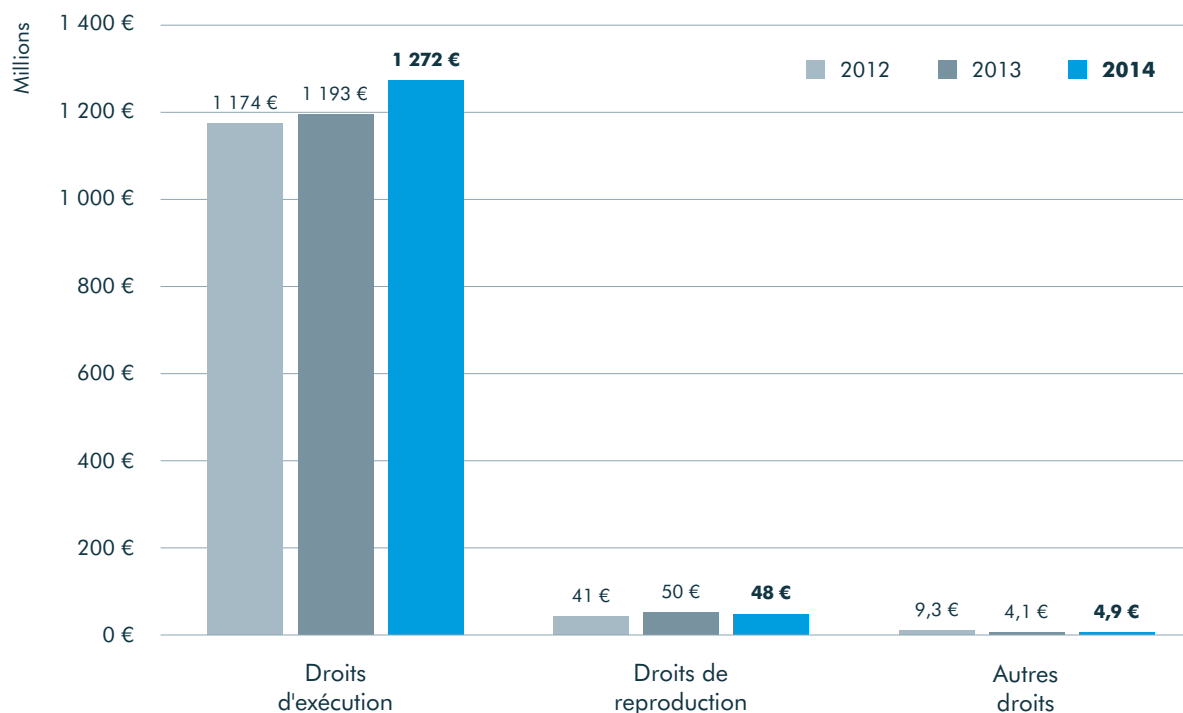
Les revenus issus de l'utilisation du répertoire non musical, notamment des œuvres audiovisuelles, visuelles et littéraires, ont généré 17,8 % du total des droits perçus en Europe en 2014, contre 17,3 % en 2013.

En millions €	2012	2013	2014	Évolution (%) 14/13	Part (%) en 2014
Droits musicaux	3 778 €	3 868 €	4 000 €	+3,4 %	82,2 %
Droits non musicaux	774 €	809 €	868 €	+7,3 %	17,8 %
<b>Total des droits perçus en Europe</b>	<b>4 552 €</b>	<b>4 676 €</b>	<b>4 868 €</b>	<b>+4,1 %</b>	

# Canada-États-Unis : 1 324 M€ – 16,7 % des droits perçus

## LES SOCIÉTÉS AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS ONT PERÇU 1 324 M€ EN 2014

Source : CISAC



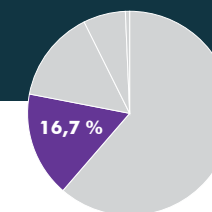
En 2014, les sociétés membres de la région Canada-États-Unis ont perçu 1 324 M€, soit une hausse de 6,2 % par rapport aux 1 247 M€ perçus en 2013. Ce montant représente 16,7 % du total des droits perçus à l'échelle de la CISAC en 2014.

L'exploitation des droits d'exécution publique a représenté 96 % des droits perçus par les sociétés du Canada et des États-Unis. Ces droits se sont montés à 1 272 M€ en 2014, soit une hausse de 6,6 % par rapport aux 1 193 M€ perçus en 2013.

Les droits de reproduction, quant à eux, représentent 3,6 % des droits perçus dans la région en 2014. Ils sont passés de 50 M€ en 2013 à 48 M€ en 2014, ce qui représente une baisse de 4,7 %.

Les 0,4 % de droits restants perçus dans la région Canada-États-Unis proviennent de divers autres droits, mais essentiellement des redevances pour copie privée. Les perceptions liées aux « Autres droits » ont généré 4,9 M€ en 2014, contre 4,1 M€ en 2013, soit une hausse de 19,7 %.

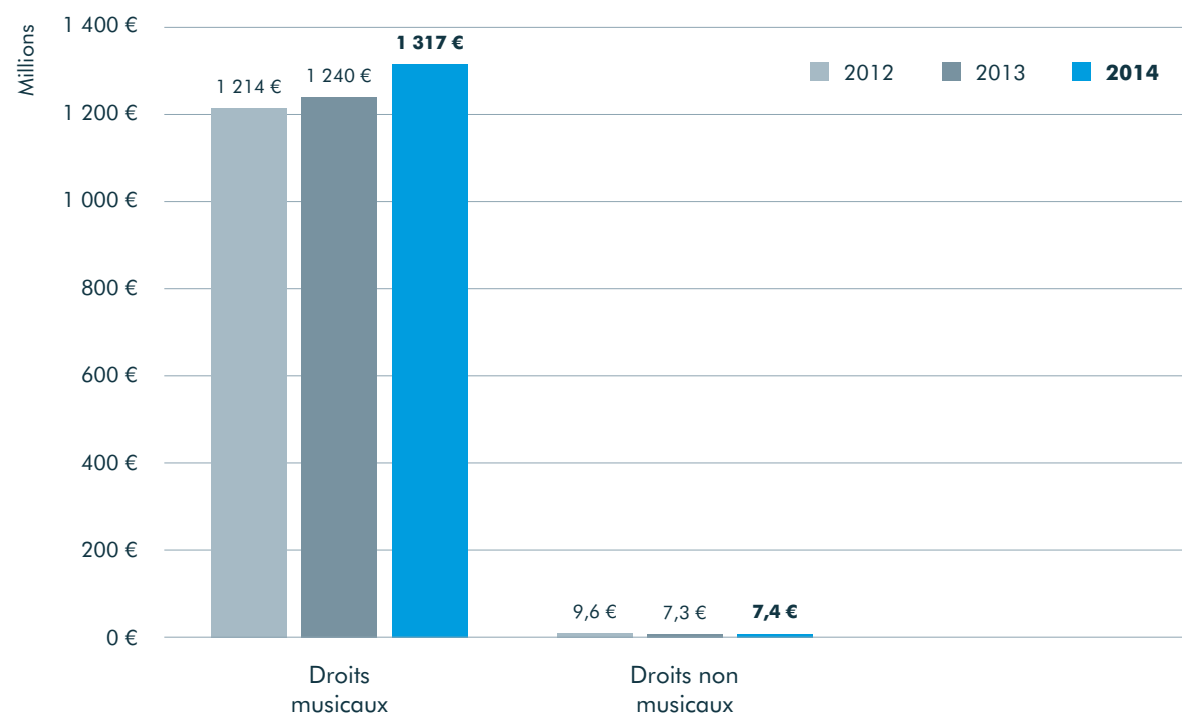
En millions €	2012	2013	2014	Évolution (%) 14/13	Part (%) en 2014
Droits d'exécution	1 174 €	1 193 €	1 272 €	+6,6 %	96,0 %
Droits de reproduction	41 €	50 €	48 €	-4,7 %	3,6 %
Autres droits	9,3 €	4,1 €	4,9 €	+19,7 %	0,4 %
<b>Total des droits perçus dans la région Canada-États-Unis</b>	<b>1 224 €</b>	<b>1 247 €</b>	<b>1 324 €</b>	<b>+6,2 %</b>	



Canada-États-Unis

## CANADA-ÉTATS-UNIS : DROITS MUSICAUX ET NON MUSICAUX

Source : CISAC



Les droits perçus par les sociétés de la région Canada-États-Unis pour l'utilisation du répertoire musical ont représenté 99,4 % du total de leurs perceptions en 2014, tout comme en 2013.

Ces sociétés ont perçu 1 317 M€ pour l'utilisation du répertoire musical en 2014, soit une hausse de 6,2 % par rapport aux 1 240 M€ de l'année 2013.

Les revenus liés à l'utilisation du répertoire non musical représentent 0,6 % du total des revenus des sociétés de la région en 2014, là encore comme en 2013.

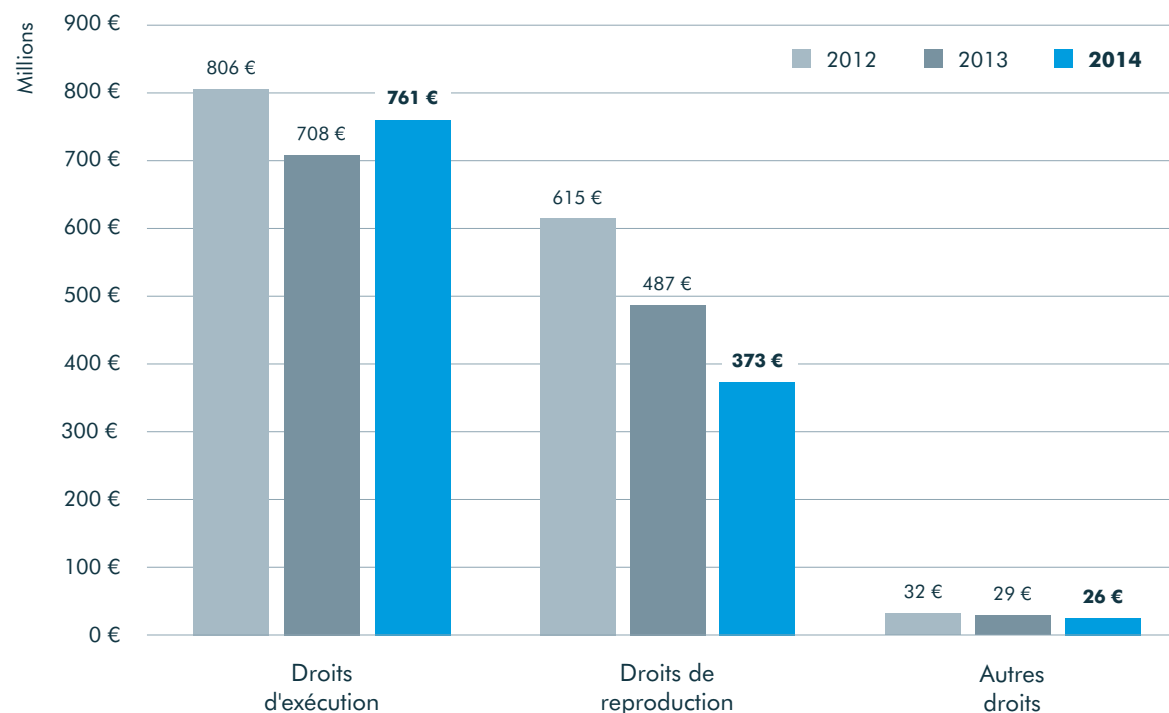
Les sociétés du Canada et des États-Unis ont perçu 7,4 M€ pour l'utilisation du répertoire non musical, contre 7,3 M€ en 2013, ce qui représente une hausse de 1,6 %.

En millions €	2012	2013	2014	Évolution (%) 14/13	Part (%) en 2014
Droits musicaux	1 214 €	1 240 €	1 317 €	+6,2 %	99,4 %
Droits non musicaux	9,6 €	7,3 €	7,4 €	+1,6 %	0,6 %
<b>Total des droits perçus dans la région Canada-États-Unis</b>	<b>1 224 €</b>	<b>1 247 €</b>	<b>1 324 €</b>	<b>+6,2 %</b>	

# Asie-Pacifique : 1 160 M€ – 14,7 % des droits perçus

## LES SOCIÉTÉS DE LA RÉGION ASIE-PACIFIQUE ONT PERÇU 1 160 M€ EN 2014

Source : CISAC



En 2014, les sociétés membres de la CISAC en Asie-Pacifique ont recueilli 1 160 M€ contre 1 225 M€ en 2013, soit une recueilli de 5,3 %. Elles ont contribué à hauteur de 14,7 % aux droits perçus à l'échelle mondiale.

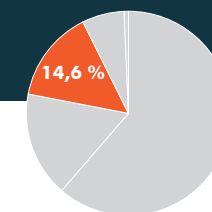
Les revenus liés aux droits d'exécution publique ont représenté 65,6 % des revenus des sociétés de la région, s'élevant à 761 M€ en 2014, soit une hausse de 7,4 % par rapport aux 708 M€ perçus en 2013.

En 2014, 32,2 % des perceptions des sociétés de la région ont été générés par les droits de reproduction. Ceux-ci se sont élevés à 373 M€ en 2014, ce qui représente une baisse de 23,4 % par rapport aux 487 M€ de l'année 2013.

Les 2,2 % de droits restants perçus en Asie-Pacifique sont générés par divers autres droits, notamment les redevances pour copie privée. Les perceptions liées aux « Autres droits » ont généré 26 M€ en 2014 contre 29 M€ en 2013, soit une baisse de 11,7 %.

En millions €	2012	2013	2014	Évolution (%) 14/13	Part (%) en 2014
Droits d'exécution	806 €	708 €	761 €	+7,4 %	65,6 %
Droits de reproduction	615 €	487 €	373 €	-23,4 %	32,2 %
Autres droits	32 €	29 €	26 €	-11,7 %	2,2 %
<b>Total des droits perçus en Asie-Pacifique</b>	<b>1 454 €</b>	<b>1 225 €</b>	<b>1 160 €</b>	<b>-5,3 %</b>	

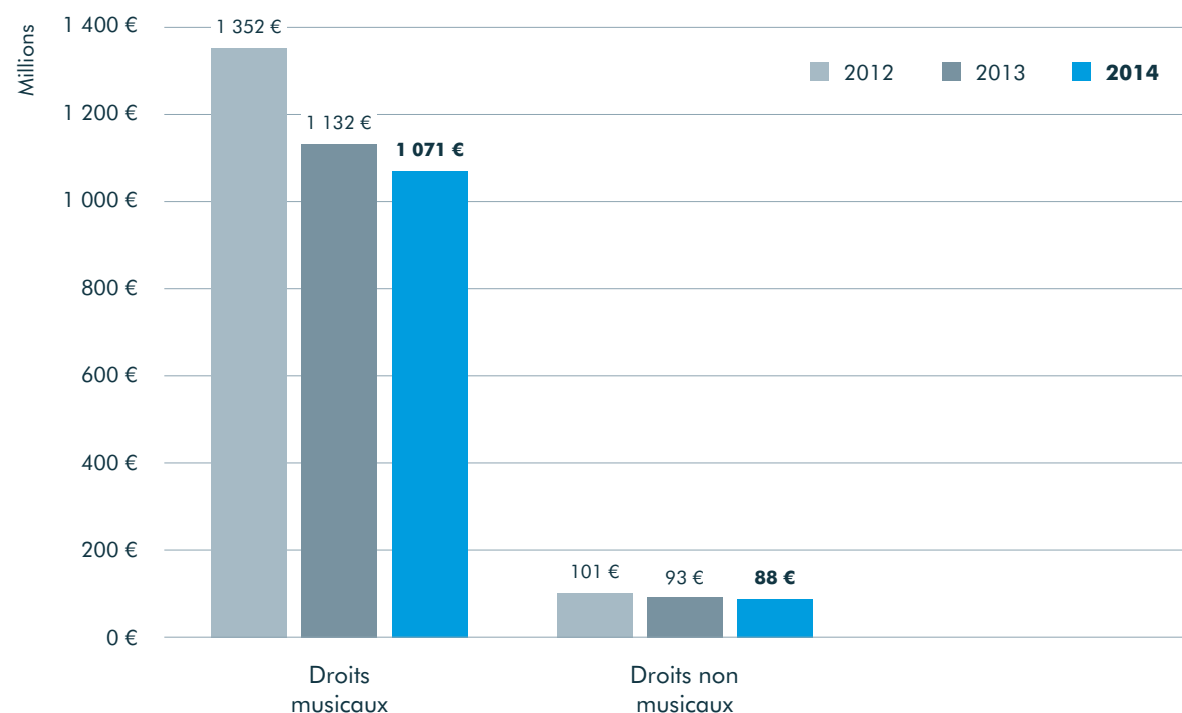




Asie-Pacifique

## ASIE-PACIFIQUE : DROITS MUSICAUX ET NON MUSICAUX

Source : CISAC



Les droits perçus par les sociétés de la région Asie-Pacifique pour l'utilisation du répertoire musical représentent 92,4 % du total de leurs perceptions en 2014, un résultat stable par rapport à 2013.

Ces sociétés ont perçu 1 071 M€ pour l'utilisation du répertoire musical en 2014, soit une baisse de 5,4 % par rapport aux 1 132 M€ de l'année 2013.

Les revenus issus de l'utilisation du répertoire non musical, notamment des œuvres audiovisuelles et littéraires, représentent 7,6 % des perceptions totales des sociétés de la région Asie-Pacifique en 2014, comme en 2013.

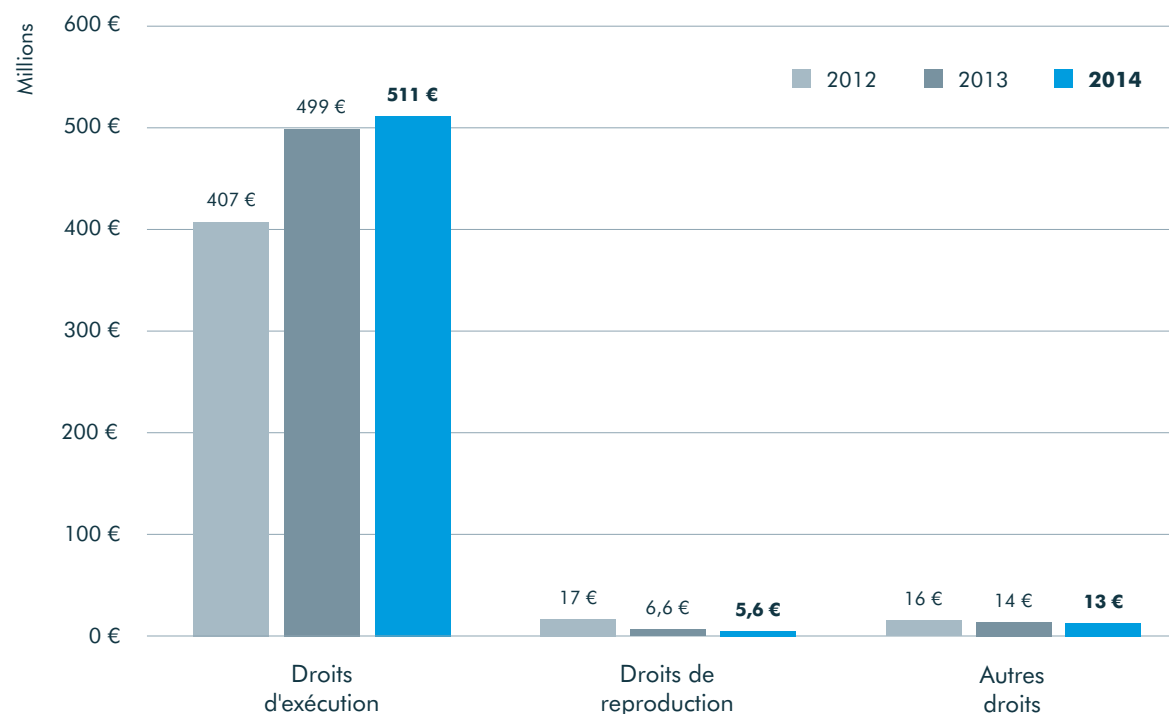
Les sociétés de la région ont perçu 88 M€ pour l'utilisation du répertoire non musical en 2014 contre 93 M€ en 2013, soit une baisse de 4,7 %.

En millions €	2012	2013	2014	Évolution (%) 14/13	Part (%) en 2014
Droits musicaux	1 352 €	1 132 €	1 071 €	-5,4 %	92,4 %
Droits non musicaux	101 €	93 €	88 €	-4,7 %	7,6 %
<b>Total des droits perçus en Asie-Pacifique</b>	<b>1 454 €</b>	<b>1 225 €</b>	<b>1 160 €</b>	<b>-5,3 %</b>	

# Amérique latine et Caraïbes : 530 M€ – 6,7 % des droits perçus

## LES SOCIÉTÉS DE LA REGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES ONT PERÇU 530 M€ EN 2014

Source : CISAC



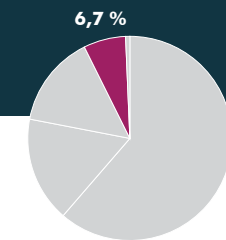
Les sociétés latino-américaines et caribéennes membres de la CISAC ont perçu 530 M€ en 2014, soit une hausse de 2,0 % par rapport aux 520 M€ perçus en 2013. Elles ont contribué à hauteur de 6,7 % aux perceptions totales des sociétés CISAC en 2014.

Les droits d'exécution publique représentent 96,5 % des revenus des sociétés de la région. Ces droits se sont élevés à 511 M€ en 2014, soit une hausse de 2,5 % par rapport aux 499 M€ perçus en 2013.

En 2014, 2,4 % des perceptions des sociétés de la région ont été générés par les droits de reproduction. Ceux-ci se sont élevés à 5,6 M€ en 2014 contre 6,6 M€ en 2013, ce qui représente un déclin de 10,1 %.

Seulement 1,1 % des droits perçus par les sociétés latino-américaines et caribéennes vient de divers autres droits, notamment les droits de location, les redevances pour copie privée et le droit de suite. Les perceptions liées aux « Autres droits » ont généré 13 M€ en 2014 contre 14 M€ en 2013, soit une baisse de 14,8 %.

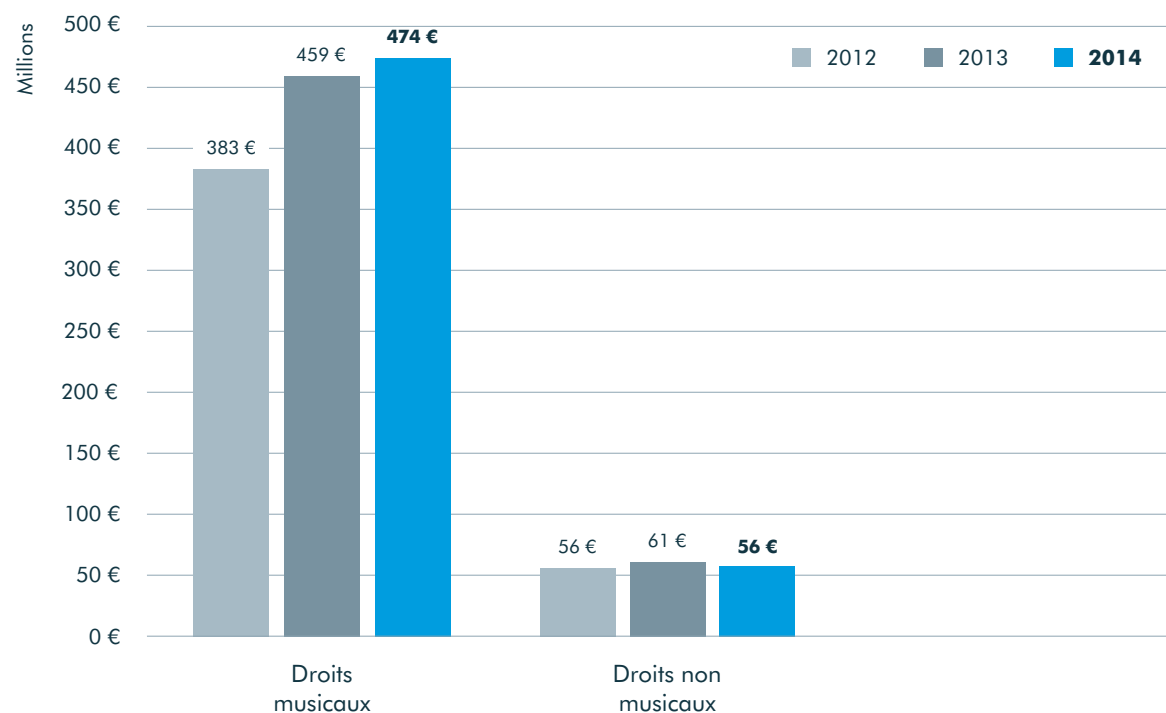
En millions €	2012	2013	2014	Évolution (%) 14/13	Part (%) en 2014
Droits d'exécution	407 €	499 €	511 €	+2,5 %	96,5 %
Droits de reproduction	17 €	6,6 €	5,6 €	-10,1 %	2,4 %
Autres droits	16 €	14 €	13 €	-14,8 %	1,1 %
<b>Total des droits perçus en Am. lat.et Caraïbes</b>	<b>440 €</b>	<b>520 €</b>	<b>530 €</b>	<b>+2,0 %</b>	



Amérique latine et Caraïbes

## AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES : DROITS MUSICAUX ET NON MUSICAUX

Source : CISAC



Les droits perçus par les sociétés de la région Amérique latine et Caraïbes pour l'utilisation du répertoire musical ont représenté 89,5 % du total de leurs perceptions en 2014, contre 88,3 % en 2013.

Ces sociétés ont perçu 474 M€ pour l'utilisation du répertoire musical en 2014, soit une hausse de 3,3 % par rapport aux 459 M€ de 2013.

Les revenus issus de l'utilisation du répertoire non musical, notamment des œuvres audiovisuelles et littéraires, ont représenté 10,5 % des perceptions totales des sociétés de la région Amérique latine et Caraïbes en 2014, contre 11,7 % en 2013.

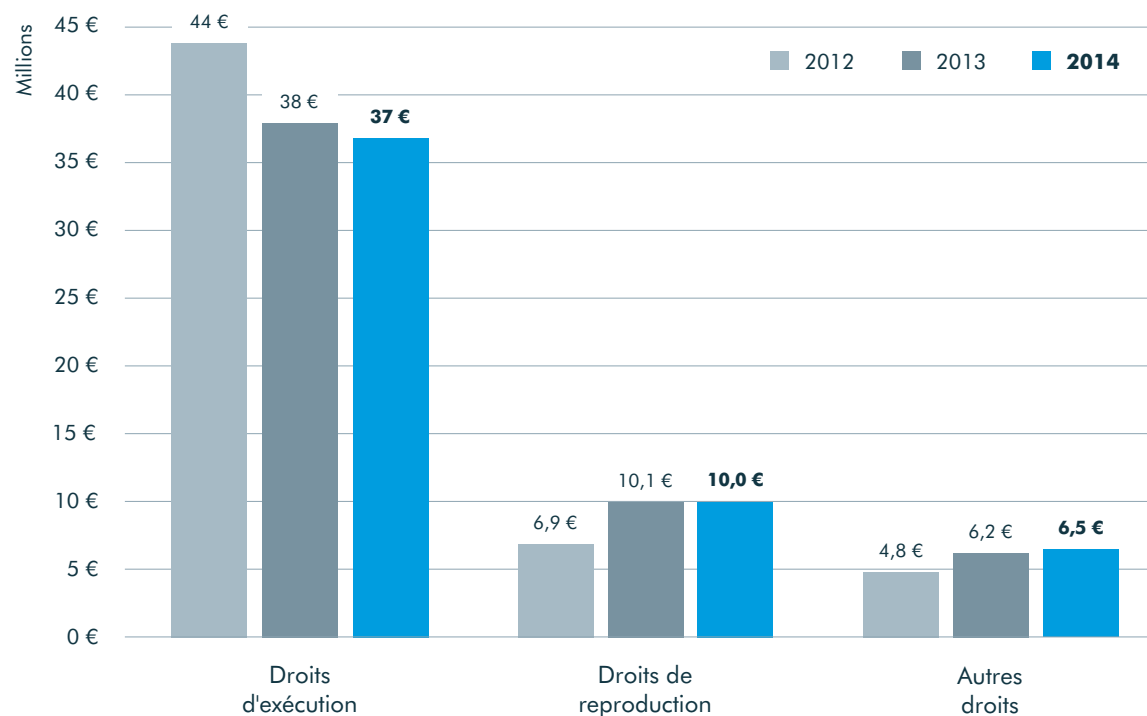
Les sociétés latino-américaines et caribéennes ont perçu 56 M€ pour le répertoire non musical, soit une baisse de 8,0 % par rapport aux 61 M€ de l'année 2013.

En millions €	2012	2013	2014	Évolution (%) 14/13	Part (%) en 2014
Droits musicaux	383 €	459 €	474 €	+3,3 %	89,5 %
Droits non musicaux	56 €	61 €	56 €	-8,0 %	10,5 %
<b>Total des droits perçus en Am. lat.et Caraïbes</b>	<b>440 €</b>	<b>520 €</b>	<b>530 €</b>	<b>+2,0 %</b>	

# Afrique : 53 M€ – 0,7 % des droits perçus

## LES SOCIÉTÉS AFRICAINES ONT PERÇU 53 M€ EN 2014

Source : CISAC



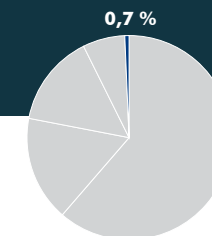
Les sociétés africaines membres de la CISAC ont perçu 53 M€ en 2014 contre 54 M€ en 2013, soit une légère baisse de 1,6 %. Elles ont généré 0,7 % des perceptions mondiales de la CISAC en 2014 (comme en 2013).

Les droits d'exécution publique ont généré 69,1 % des revenus des sociétés africaines. Ces revenus se sont élevés à 37 M€ en 2014, soit une baisse de 2,9 % par rapport aux 38 M€ perçus en 2013.

En 2014, 18,7 % des perceptions des sociétés africaines proviennent des droits de reproduction. Ceux-ci se sont élevés à 10 M€ en 2014, avec une très légère baisse de 0,6 % par rapport aux 10,1 M€ de droits perçus en 2013.

Les 12,2 % restants des droits perçus par les sociétés africaines proviennent de divers autres droits comme les droits de location, les redevances pour copie privée et les revenus générés par le droit de suite. Les perceptions liées aux « Autres droits » ont généré 6,5 M€ en 2014 contre 6,2 M€ en 2013, soit une hausse de 4,4 %.

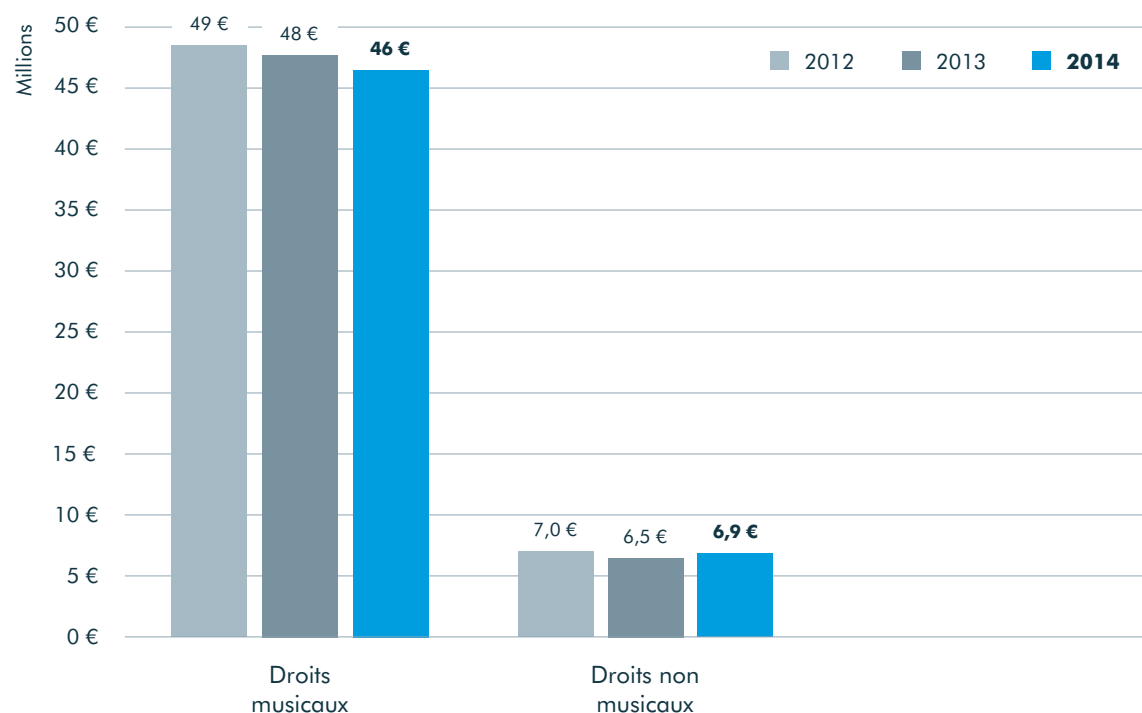
En millions €	2012	2013	2014	Évolution (%) 14/13	Part (%) en 2014
Droits d'exécution	44 €	38 €	37 €	-2,9 %	69,1 %
Droits de reproduction	6,9 €	10,1 €	10,0 €	-0,6 %	18,7 %
Autres droits	4,8 €	6,2 €	6,5 €	+4,4 %	12,2 %
<b>Total des droits perçus en Afrique</b>	<b>56 €</b>	<b>54 €</b>	<b>53 €</b>	<b>-1,6 %</b>	



Afrique

## AFRIQUE : DROITS MUSICAUX ET NON MUSICAUX

Source : CISAC



Les droits perçus par les sociétés africaines membres de la CISAC pour le répertoire musical ont représenté 87,2 % de leurs revenus totaux en 2014.

Elles ont perçu 46 M€ pour l'utilisation du répertoire musical en 2014, soit une baisse de 2,6 % par rapport aux 48 M€ perçus en 2013.

Les revenus issus de l'utilisation du répertoire non musical, notamment des œuvres audiovisuelles et littéraires, ont représenté 12,8 % des perceptions totales des sociétés africaines en 2014.

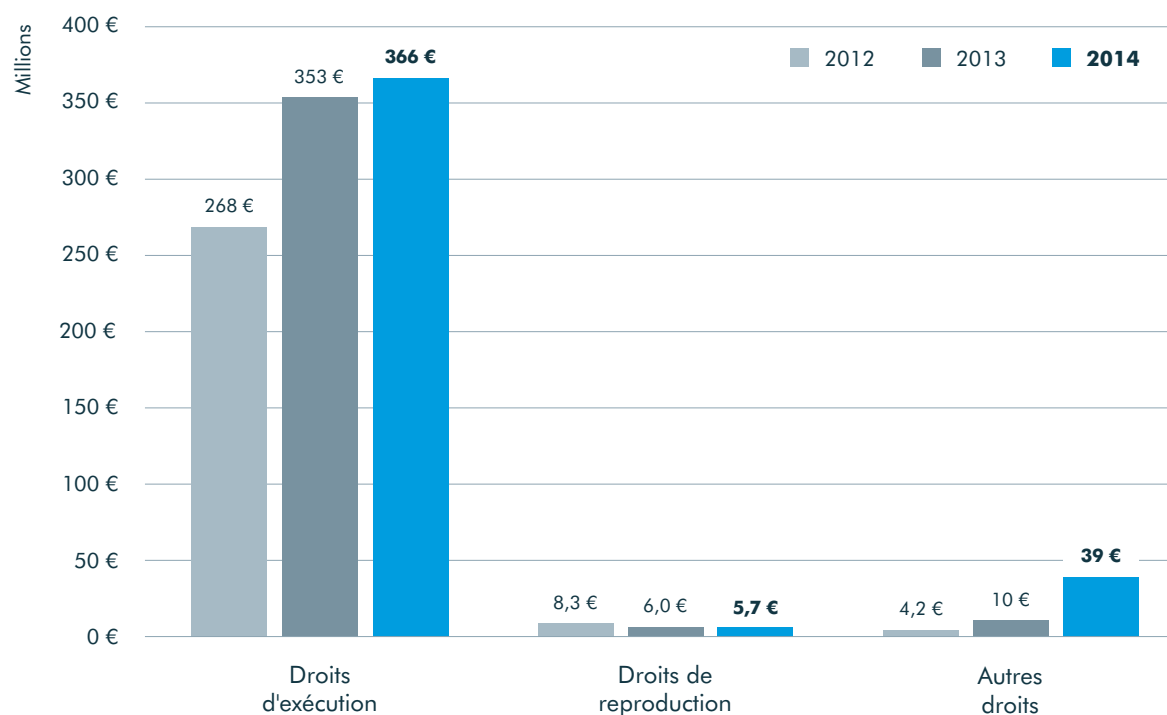
Les sociétés africaines ont perçu 6,9 M€ pour le répertoire non musical, contre 6,5 M€ en 2013, soit une hausse de 5,3 %.

En millions €	2012	2013	2014	Évolution (%) 14/13	Part (%) en 2014
Droits musicaux	49 €	48 €	46 €	-2,6 %	87,2 %
Droits non musicaux	7,0 €	6,5 €	6,9 €	+5,3 %	12,8 %
<b>Total des droits perçus en Afrique</b>	<b>56 €</b>	<b>54 €</b>	<b>53 €</b>	<b>-1,6 %</b>	

# Gros plan sur les BRICS : 411 M€ en 2014

## LES SOCIÉTÉS IMPLANTÉES DANS LES PAYS BRICS ONT PERÇU 411 M€ EN 2014

Source : CISAC



En millions €	2012	2013	2014	Évolution (%) 14/13	Part (%) en 2014
Droits d'exécution	268 €	353 €	366 €	+3,6 %	89,2 %
Droits de reproduction	8,3 €	6,0 €	5,7 €	-4,9 %	1,4 %
Autres droits	4,2 €	10 €	39 €	+272,5 %	9,5 %
<b>Total des droits perçus dans les pays BRICS</b>	<b>281 €</b>	<b>370 €</b>	<b>411 €</b>	<b>11,0 %</b>	

« BRICS » est l'acronyme de Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud. Ces pays sont regroupés car ils ont une caractéristique commune, celle d'être cinq grandes économies émergentes.

Au total, les BRICS ont perçu 411 M€ en 2014, soit une hausse de 11 % par rapport aux 370 M€ de 2013.

Ce qui distingue ces cinq pays d'un certain nombre d'autres marchés prometteurs, c'est leur potentiel démographique et économique, ainsi que l'importance de leur population (ils abritent à eux seuls plus de 3 milliards d'habitants, soit 42 % de la population mondiale). La hausse de 11 % enregistrée par rapport à l'année précédente est très encourageante. Cependant, les 411 M€ perçus par eux ne représente qu'un peu plus de 5 % des perceptions totales de la CISAC en 2014.

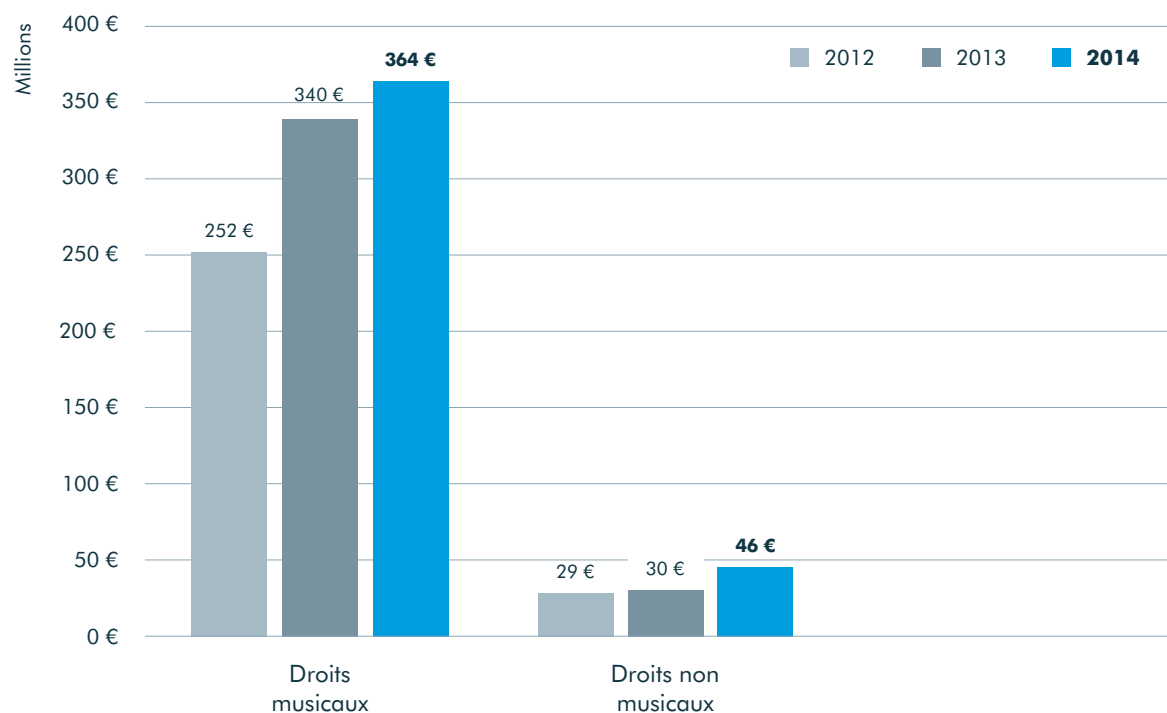
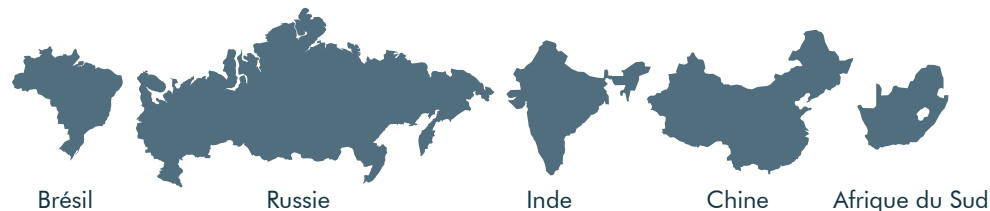
Les droits d'exécution ont généré la grande majorité (89,2 %) des revenus des sociétés des BRICS. Ils se sont élevés à 366 M€ en 2014, soit une hausse de 3,6 % par rapport aux 353 M€ perçus en 2013.

En 2014, 1,4 % seulement des droits perçus par les sociétés implantées dans les BRICS provient des droits de reproduction. Les perceptions liées à ce type de droits sont passées de 6 M€ en 2013 à 5,7 M€ en 2014, soit une baisse de 4,9 %.

Les 9,5 % restants des droits perçus dans les BRICS proviennent de divers autres droits comme les droits de location, les redevances pour copie privée et les revenus générés par le droit de suite. Les perceptions liées aux « Autres droits » ont généré 39 M€ en 2014 contre 10 M€ en 2013, soit un bond significatif de 272,5 %.

## BRICS : DROITS MUSICAUX ET NON MUSICAUX

Source : CISAC



Comme les marchés bien établis, les BRICS tirent la majeure partie de leurs revenus de l'utilisation du répertoire musical, qui représente 88,8 % du total des droits perçus en 2014 par les sociétés implantées dans ces pays.

Ces sociétés ont perçu 364 M€ pour l'utilisation du répertoire musical en 2014, soit une hausse de 7,3 % par rapport aux 340 M€ de 2013.

Les droits perçus provenant de l'utilisation du répertoire non musical, notamment des œuvres dramatiques et littéraires, ont représenté 11,2 % des perceptions totales des BRICS en 2014.

Les sociétés de ces pays ont reçu 46 M€ pour le répertoire non musical contre 30 M€ en 2013, soit une hausse de 52,9 %.

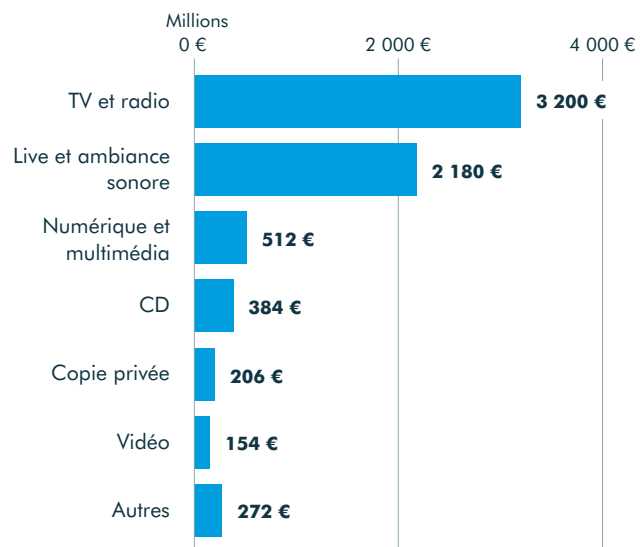
L'octroi de licences liées à l'exploitation des œuvres dans les pays BRICS doit encore être amélioré. Les cadres juridiques qui régissent ces activités sont souvent lacunaires et leur application sur le terrain n'est pas toujours soutenue par les autorités locales. La CISAC et ses membres travaillent en étroite collaboration pour renforcer l'arsenal juridique dans ces marchés émergents importants.

En millions €	2012	2013	2014	Évolution (%) 14/13	Part (%) en 2014
Droits musicaux	252 €	340 €	364 €	+7,3 %	88,8 %
Droits non musicaux	29 €	30 €	46 €	+52,9 %	11,2 %
<b>Total des droits perçus dans les pays BRICS</b>	<b>281 €</b>	<b>370 €</b>	<b>411 €</b>	<b>11,0 %</b>	

# Tendances des droits perçus pour le répertoire musical

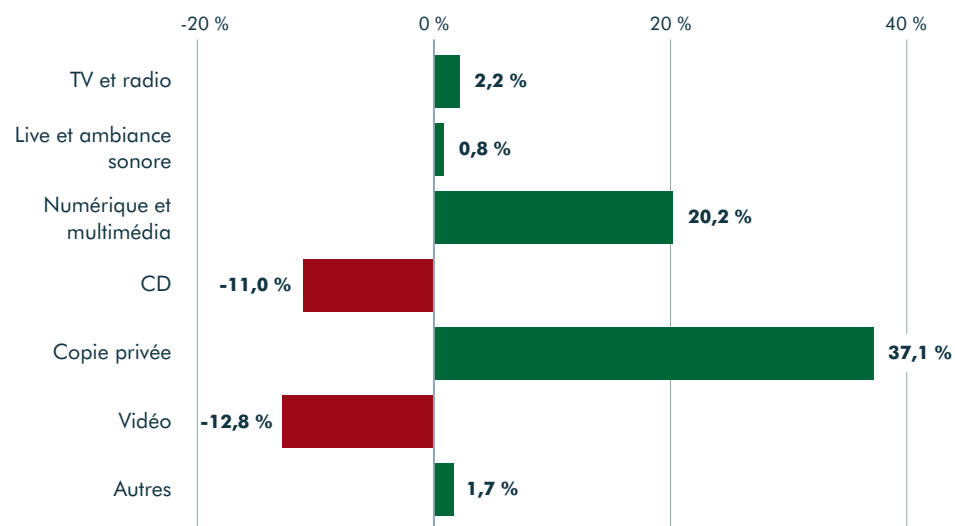
## DROITS MUSICAUX PERÇUS EN 2014 PAR SOURCE

Source : CISAC



## ÉVOLUTION (%) 2014/2013

Source : CISAC



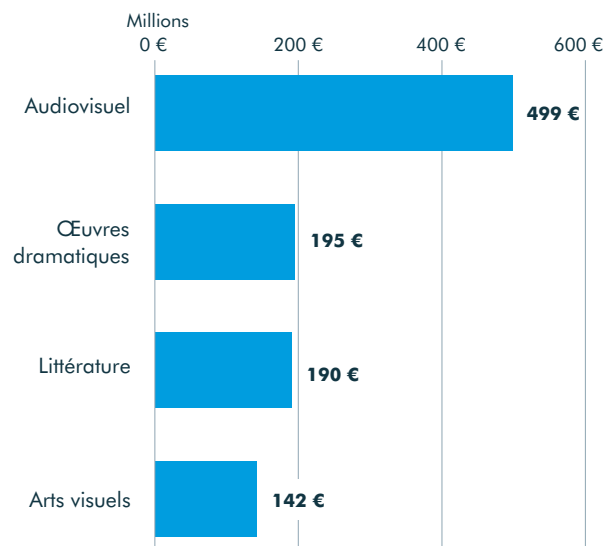
En millions €	2012	2013	2014	Évolution (%) 14/13	Part (%) des droits musicaux en 2014
TV et radio	3 104 €	3 132 €	3 200 €	+2,2 %	46,3 %
Live et ambiance sonore	2 137 €	2 162 €	2 180 €	+0,8 %	31,6 %
Numérique et multimédia	328 €	426 €	512 €	+20,2 %	7,4 %
CD	531 €	432 €	384 €	-11,0 %	5,6 %
Copie privée	143 €	150 €	206 €	+37,1 %	3,0 %
Vidéo	243 €	177 €	154 €	-12,8 %	2,2 %
Autres	291 €	268 €	272 €	+1,7 %	3,9 %
<b>Total des droits perçus pour le répertoire musical</b>	<b>6 777 €</b>	<b>6 746 €</b>	<b>6 909 €</b>	<b>+2,4 %</b>	



# Tendances des droits perçus pour le répertoire non musical

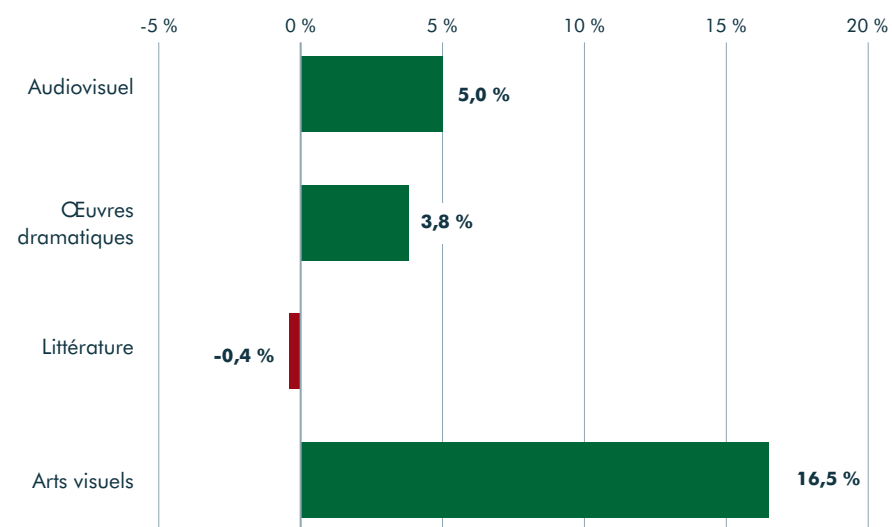
## DROITS NON MUSICAUX PERÇUS EN 2014 PAR SOURCE

Source : CISAC



## ÉVOLUTION (%) 2014/2013

Source : CISAC



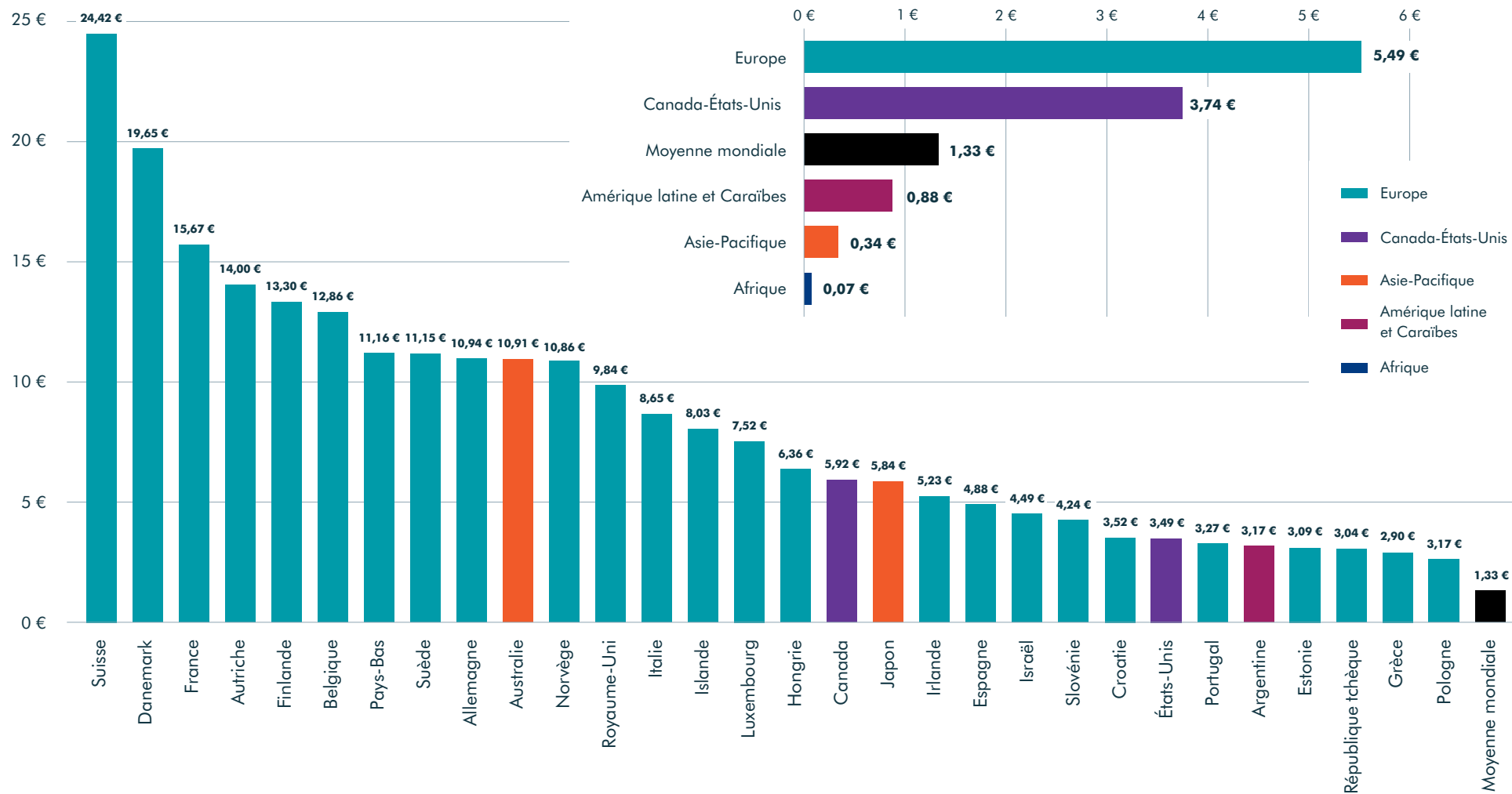
Les principaux moteurs de la croissance du secteur audiovisuel ont été le cinéma (+49,7 %) et les redevances pour copie privée (+48,5 %). Pour le répertoire dramatique, les redevances pour copie privée ont augmenté de 112,7 %. Les redevances pour copie privée ont également bien progressé pour le répertoire littéraire avec une croissance de 62,2 %, tandis que les droits de location et de prêt ont augmenté de 29,9 %. Enfin, pour le répertoire des arts visuels, les droits liés au secteur numérique et multimédia ont crû de 26,4 % et le droit de suite de 9,9 %.

En millions €	2012	2013	2014	Évolution (%) 14/13	Part (%) des droits musicaux en 2014
Audiovisuel	440 €	475 €	499 €	+5,0 %	48,6 %
Œuvres dramatiques	189 €	187 €	195 €	+3,8 %	19,0 %
Littérature	195 €	191 €	190 €	-0,4 %	18,5 %
Arts visuels	124 €	122 €	142 €	+16,5 %	13,9 %
Autres	0,5 €	0,6 €	0,9 €	+62,5 %	0,1 %
<b>Total des droits perçus non musicaux</b>	<b>948 €</b>	<b>976 €</b>	<b>1 026 €</b>	<b>+5,2 %</b>	

# Droits perçus en 2014 par habitant

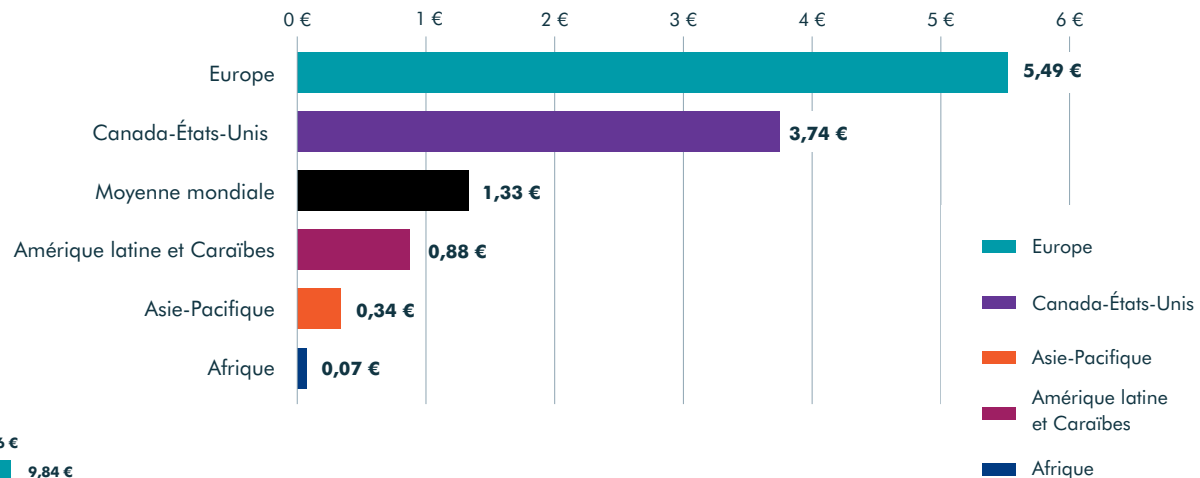
## DROITS PERÇUS PAR HABITANT ET PAR PAYS

Source : CISAC, Banque mondiale



## DROITS PERÇUS PAR HABITANT ET PAR RÉGION

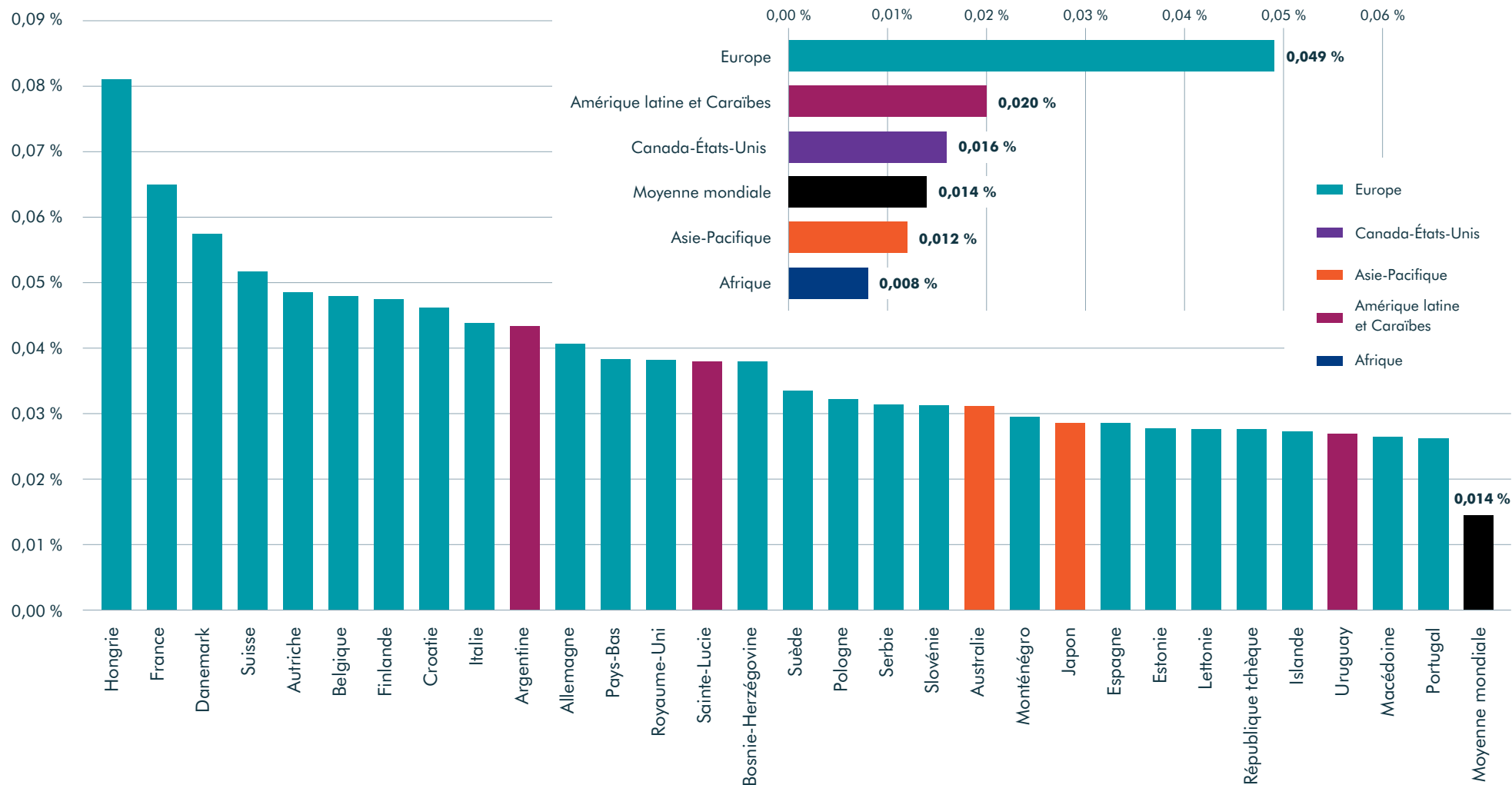
Source : CISAC, Banque mondiale



# Droits perçus en 2014 en pourcentage du PIB

## DROITS PERÇUS EN % DU PIB, PAR PAYS

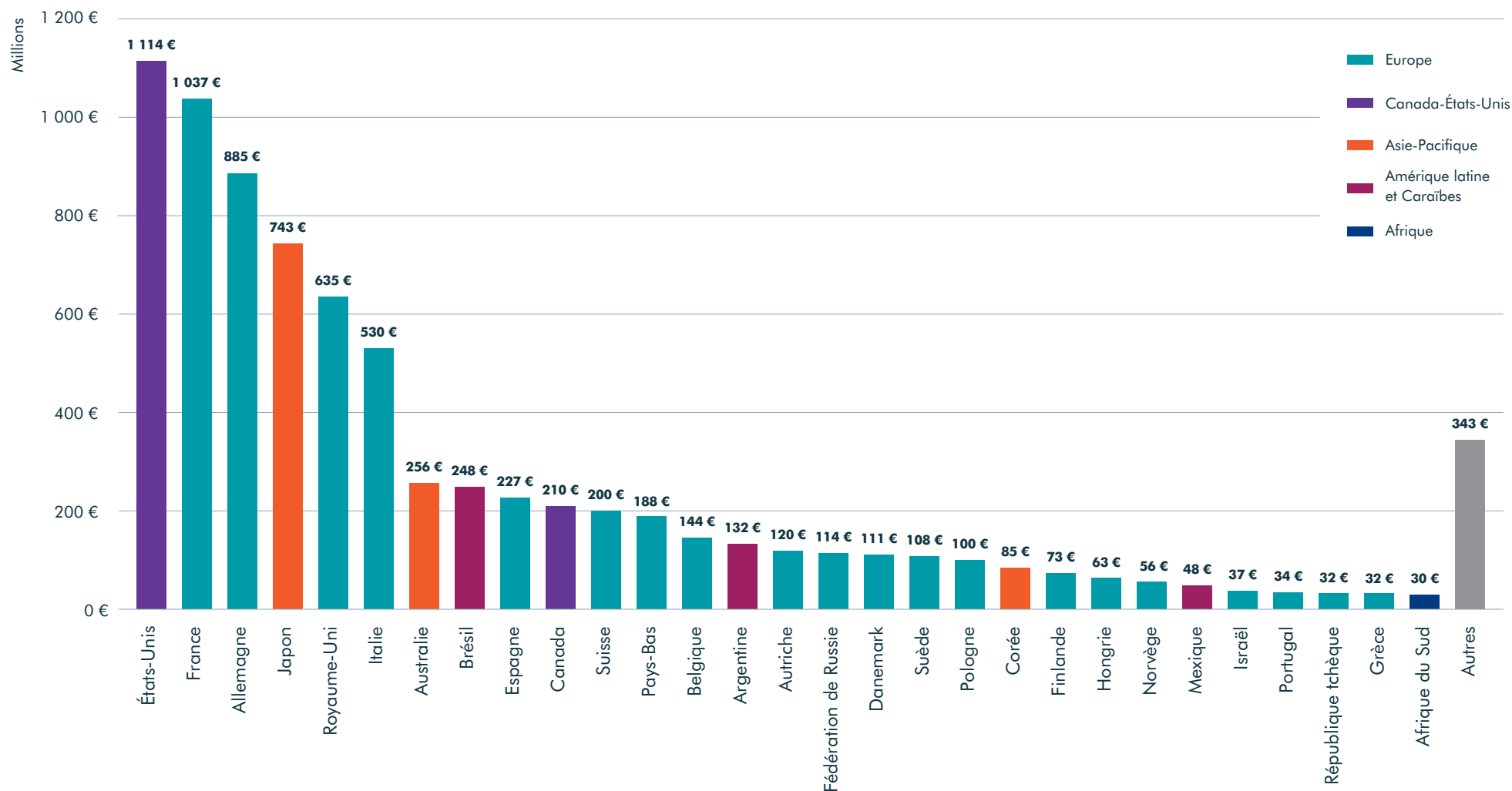
Source : CISAC, Banque mondiale



# Droits perçus en 2014 par pays

## DROITS PERÇUS EN 2014 PAR PAYS

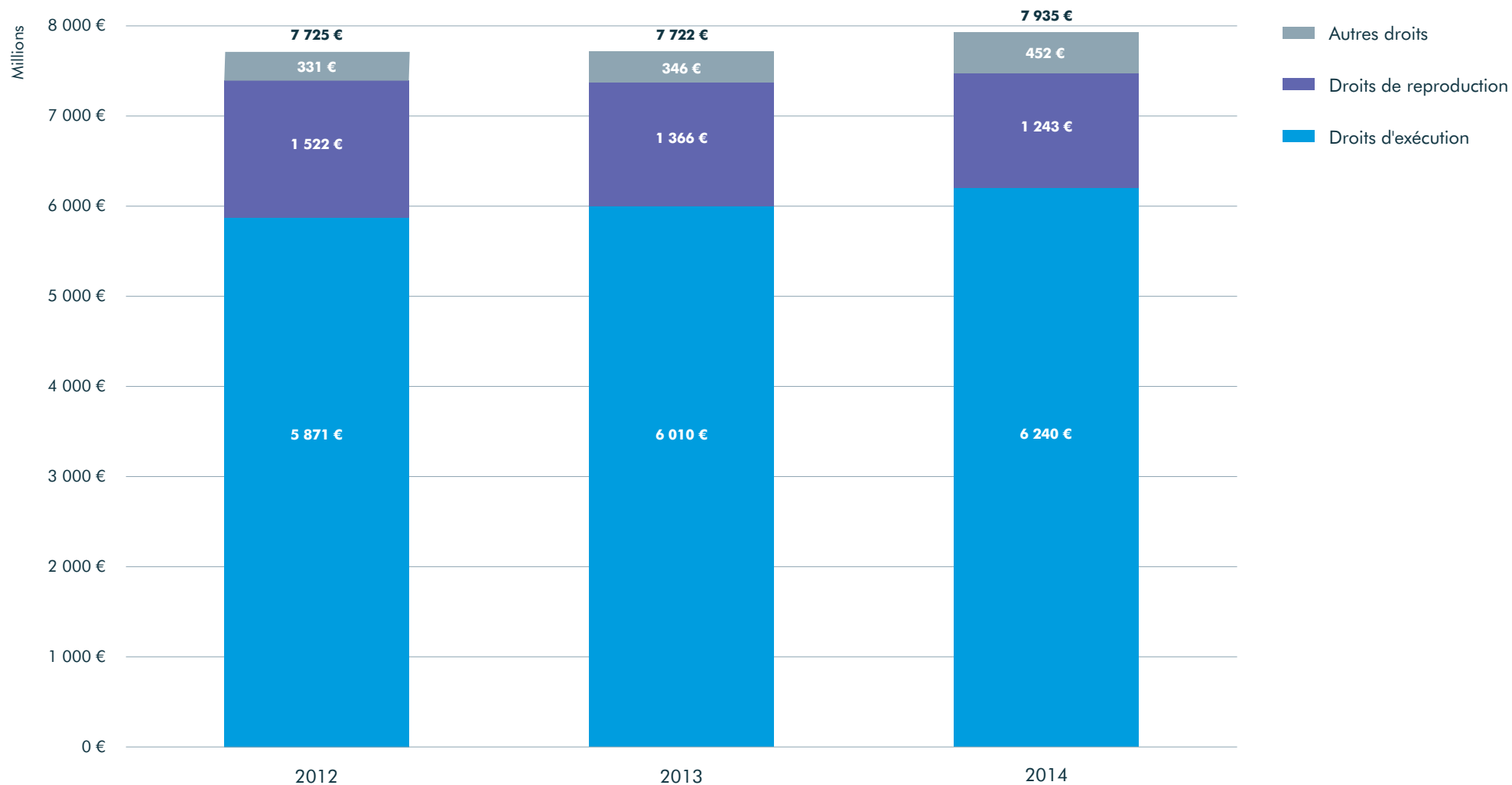
Source : CISAC



# Tendances des droits perçus par type de droits

## MONTANT DES DROITS PERÇUS PAR TYPE DE DROITS

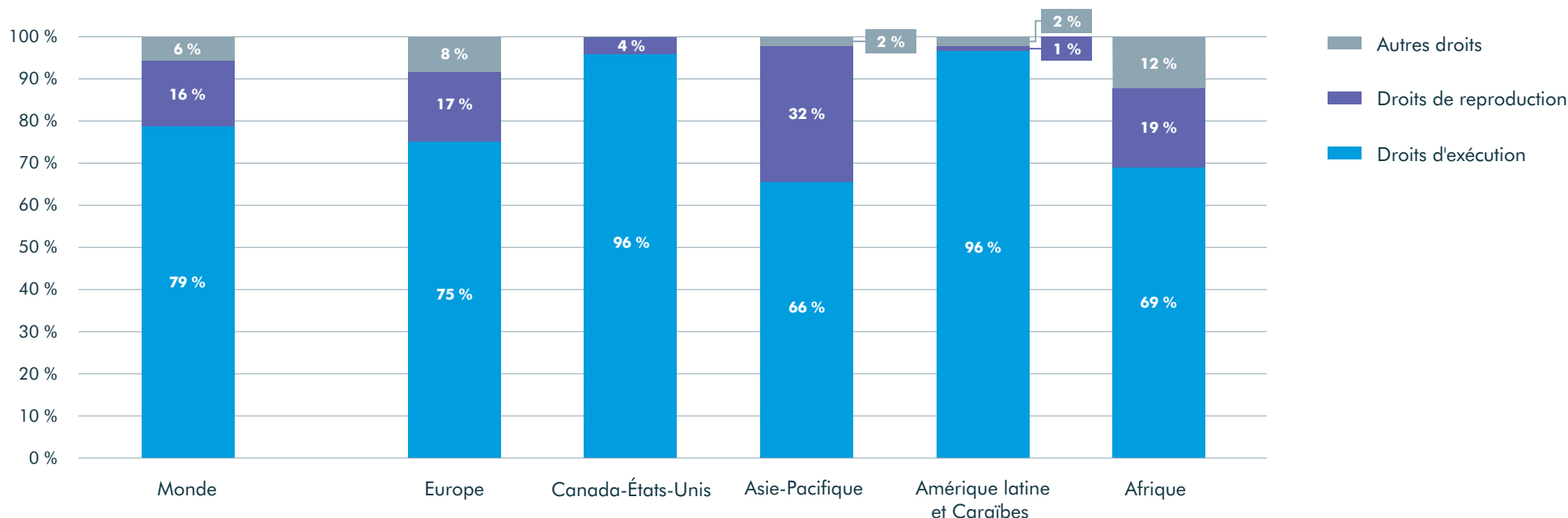
Source : CISAC



# Droits perçus dans le monde en 2014 par type de droits

## PART DES DROITS PERÇUS PAR TYPE DE DROITS

Source : CISAC



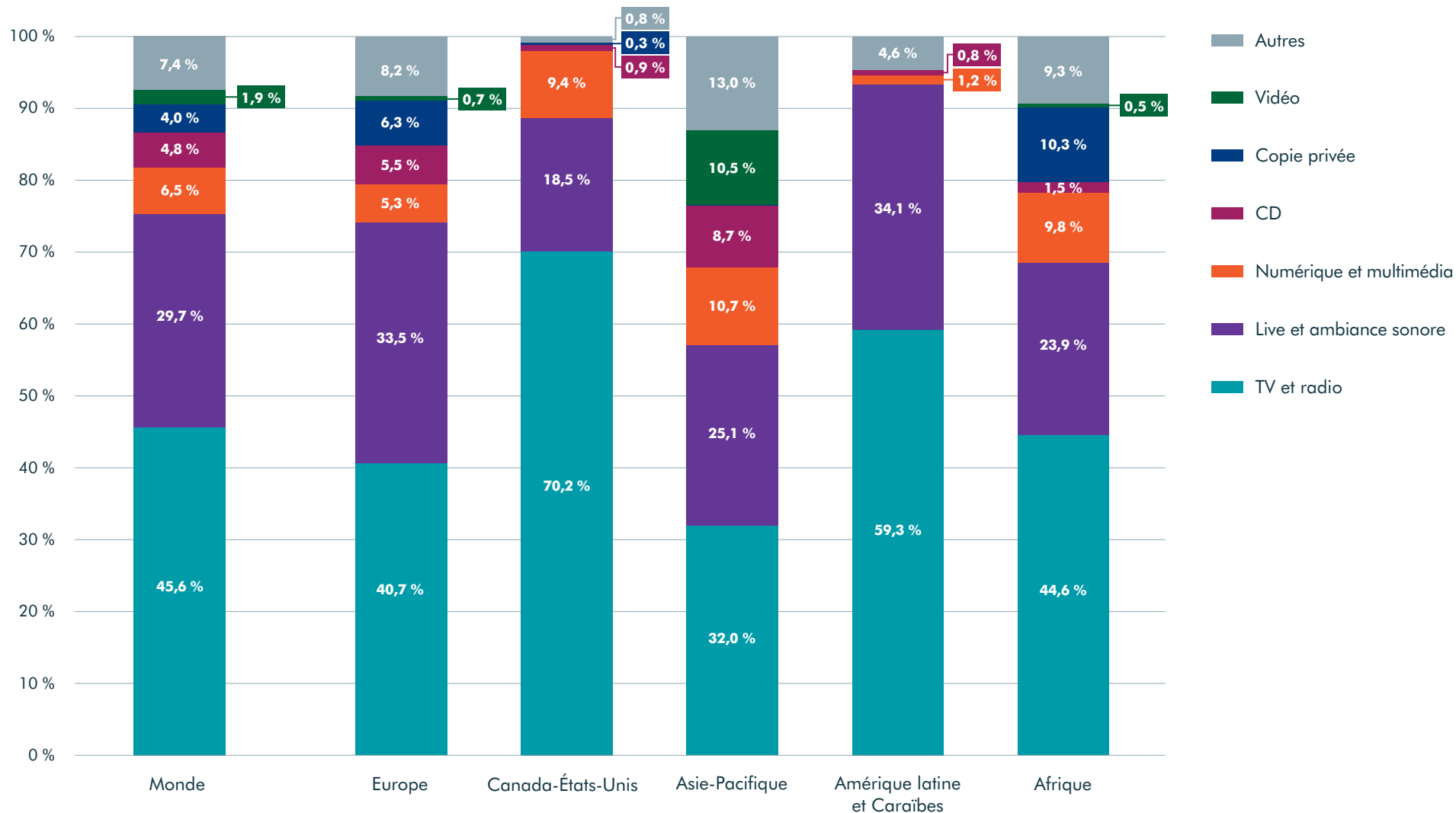
En millions €	Droits d'exécution	Droits de reproduction	Autres droits	Part (%) des droits d'exécution
Europe	3 659 €	806 €	402 €	75 %
Canada-États-Unis*	1 272 €	48 €* 48 €*	4,9 €	96 %
Asie-Pacifique	761 €	373 €	26 €	66 %
Amérique latine et Caraïbes	511 €	5,6 €	13 €	96 %
Afrique	37 €	10 €	6,5 €	69 %
<b>Total des droits perçus</b>	<b>6 240 €</b>	<b>1 243 €</b>	<b>452 €</b>	<b>79%</b>

\* Le présent rapport se limite aux droits perçus par les sociétés membres de la CISAC. Harry Fox Agency (HFA) n'est pas membre de la CISAC et, par conséquent, les droits qu'elle perçoit ne sont pas repris ici, ce qui explique la part relativement faible des droits de reproduction déclarés pour la région Canada-États-Unis.

# Droits perçus par type d'utilisation

## PARTS DES DIFFÉRENTES SOURCES DE REVENUS PAR RÉGION

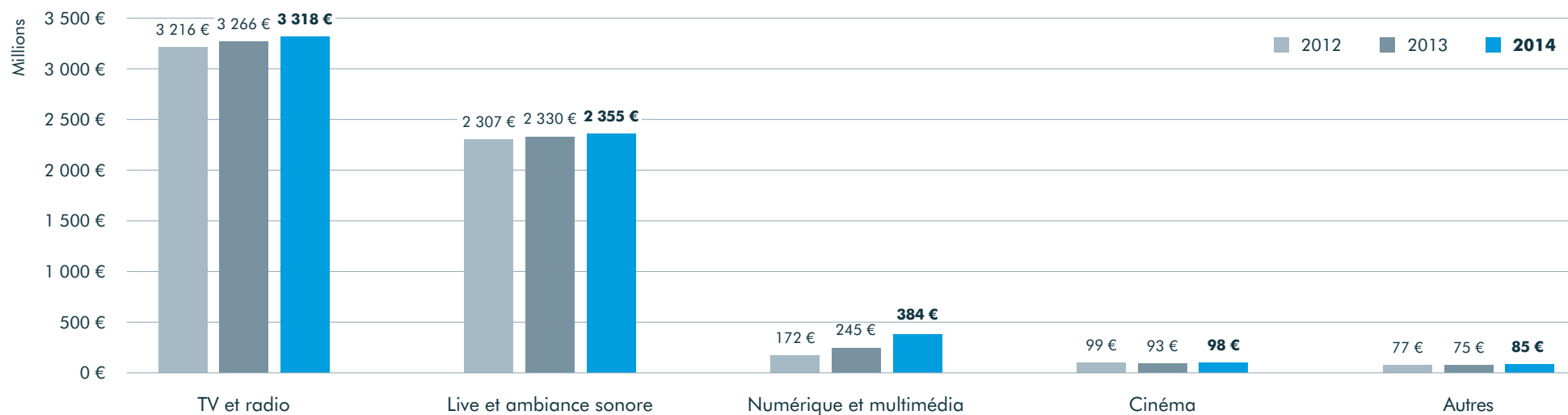
Source : CISAC



# Droits d'exécution publique en 2014 : 6 240 M€ / +3,8 %

## DROITS D'EXÉCUTION PUBLIQUE

Source : CISAC



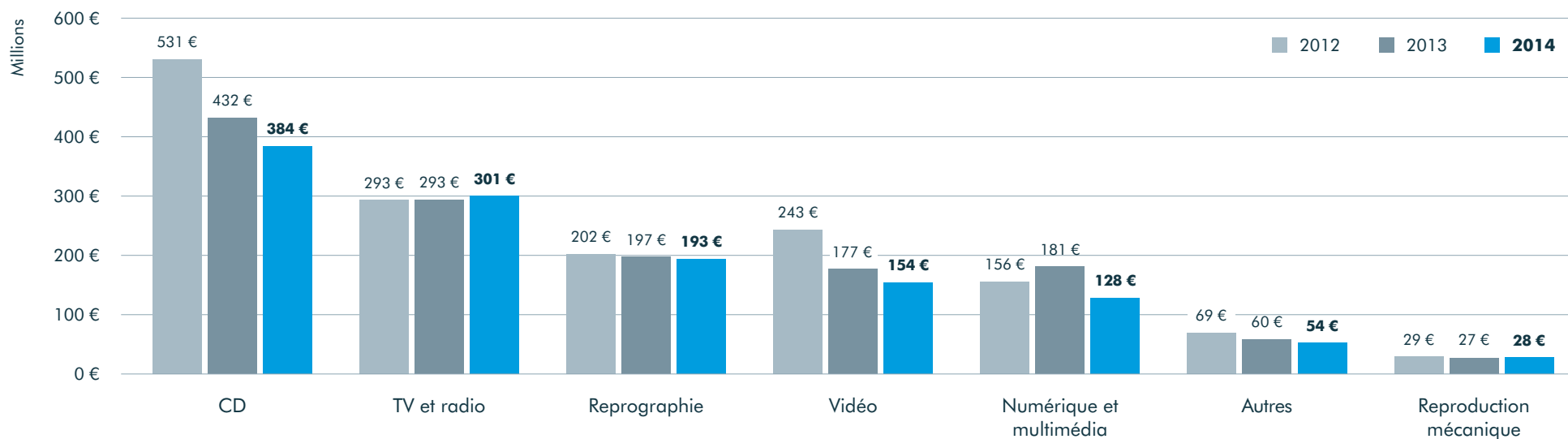
En millions €	2012	2013	2014	Évolution (%) 14/13	Part (%) en 2014
TV et radio	3 216 €	3 266 €	3 318 €	+1,6 %	53,2 %
Live et ambiance sonore	2 307 €	2 330 €	2 355 €	+1,1 %	37,7 %
Numérique et multimédia	172 €	245 €	384 €	+56,7 %	6,1 %
Cinéma	99 €	93 €	98 €	+5,5 %	1,6 %
Autres	77 €	75 €	85 €	+12,9 %	1,4 %
<b>Total des droits d'exécution publique perçus</b>	<b>5 871 €</b>	<b>6 010 €</b>	<b>6 240 €</b>	<b>+3,8 %</b>	



# Droits de reproduction en 2014 : 1 243 M€ / -9,0 %

## DROITS DE REPRODUCTION

Source : CISAC

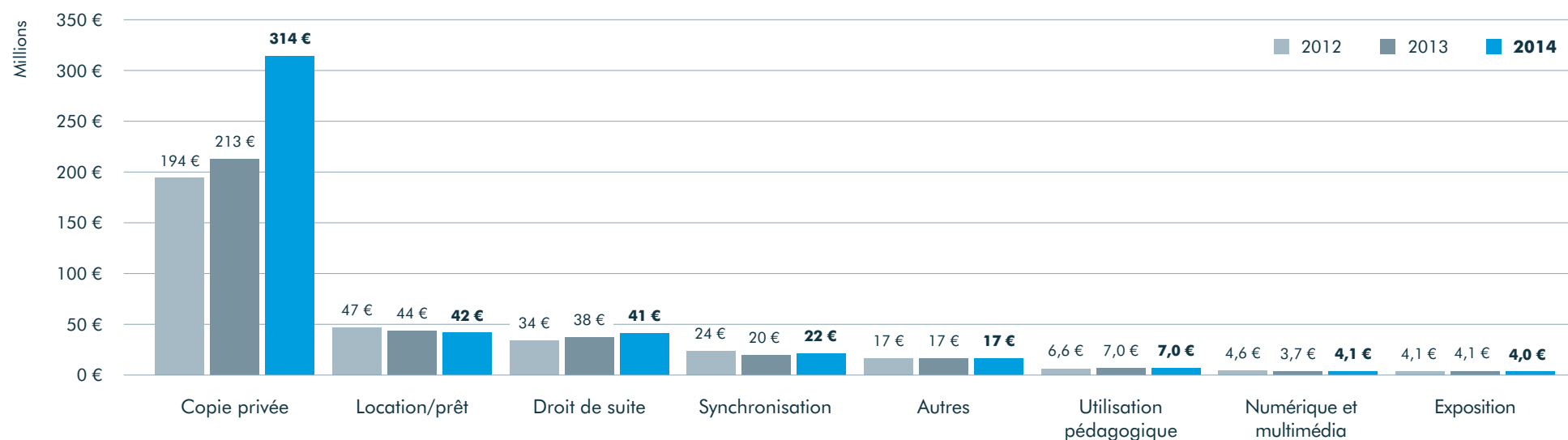


En millions €	2012	2013	2014	Évolution (%) 14/13	Part (%) en 2014
CD	531 €	432 €	384 €	-11,0 %	30,9 %
TV et radio	293 €	293 €	301 €	+2,7 %	24,2 %
Reprographie	202 €	197 €	193 €	-1,9 %	15,6 %
Vidéo	243 €	177 €	154 €	-12,8 %	12,4 %
Numérique et multimédia	156 €	181 €	128 €	-29,1 %	10,3 %
Autres	69 €	60 €	54 €	-9,6 %	4,4 %
Reproduction mécanique	29 €	27 €	28 €	+4,2 %	2,3 %
<b>Total des droits de reproduction perçus</b>	<b>1 522 €</b>	<b>1 366 €</b>	<b>1 243 €</b>	<b>-9,0 %</b>	

# Autres droits en 2014 : 452 M€ / +30,6 %

## AUTRES DROITS










Source : CISAC



En millions €	2012	2013	2014	Évolution (%) 14/13	Part (%) en 2014
Copie privée	194 €	213 €	314 €	+47,6 %	69,5 %
Location/prêt	47 €	44 €	42 €	-3,0 %	9,3 %
Droit de suite	34 €	38 €	41 €	+9,9 %	9,1 %
Synchronisation	24 €	20 €	22 €	+9,7 %	4,8 %
Autres	17 €	17 €	17 €	-0,5 %	3,8 %
Utilisation pédagogique	6,6 €	7,0 €	7,0 €	-0,3 %	1,5 %
Numérique et multimédia	4,6 €	3,7 €	4,1 €	+10,6 %	0,9 %
Exposition	4,1 €	4,1 €	4,0 €	-2,0 %	0,9 %
<b>Total des autres droits perçus</b>	<b>331 €</b>	<b>346 €</b>	<b>452 €</b>	<b>+30,6 %</b>	

# Tableau des taux de change

Source : CISAC

<b>PAYS</b>	<b>CODE DE LA DEVISE</b>	<b>ÉVOLUTION (%) DE LA DEVISE PAR RAPPORT À L'EURO 2014/2013</b>
 JAPON	JPY	-8,3 %
 CANADA	CAD	-7,2 %
 NORVÈGE	NOK	-7,0 %
 AUSTRALIE	AUD	-6,9 %
 SUÈDE	SEK	-5,1 %
 ÉTATS-UNIS	USD	-0,1 %
 POLOGNE	PLN	+0,4 %
 SUISSE	CHF	+1,3 %
 ROYAUME-UNI	GBP	+5,1 %



# TENDANCES DU MARCHÉ

**P. 35** Éclairage sur le marché de la musique en ligne

**P. 36** Éclairage sur le marché de la musique live

**P. 37** Éclairage sur le marché audiovisuel

**P. 38** Éclairage sur le marché des arts visuels

**P. 39** Marchés publicitaires clés 2014-2016

**P. 40** Prévisions en matière de dépenses publicitaires mondiales

**P. 41** Pénétration d'Internet et des smartphones

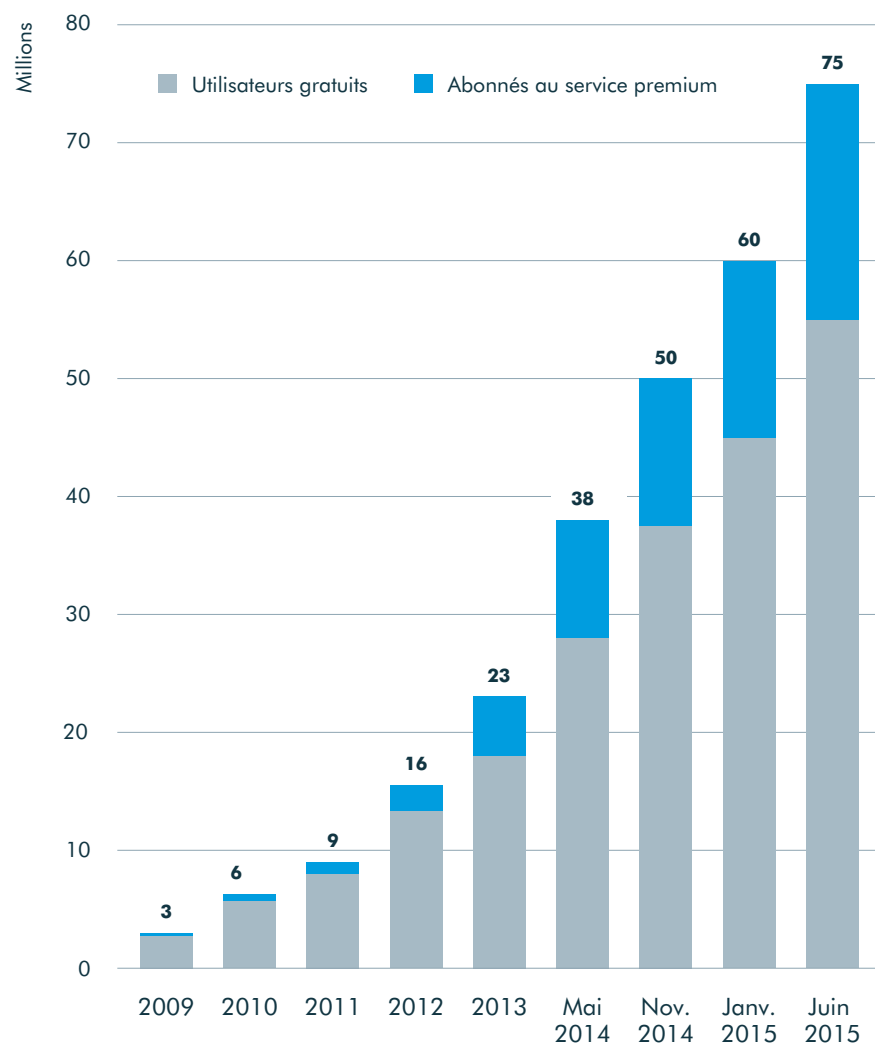
**P. 42** Glossaire



# Éclairage sur le marché de la musique en ligne

## SPOTIFY : 75 MILLIONS D'UTILISATEURS ACTIFS

Source : Spotify Blog et communiqué de presse



## Les revenus du numérique rattrapent ceux des ventes physiques

En 2014, pour la première fois dans l'histoire de l'industrie musicale, les droits perçus dans le monde pour la musique enregistrée ont été répartis à parts égales entre les revenus des produits physiques (CD, vinyles) et les produits en ligne (*streaming*, téléchargements). Alors que les droits perçus générés par les ventes physiques n'ont cessé de décliner au cours des dix dernières années, essentiellement en raison de l'expansion mondiale d'Internet, du piratage et de la popularité croissante des offres légales, les revenus du numérique ont continué de progresser. Le *streaming* musical se développe rapidement et commence à atteindre le niveau de déploiement nécessaire pour combler le vide laissé par le déclin des ventes physiques ainsi que le recul des téléchargements de morceaux à l'unité et d'albums complets, observé en 2014.

## Streaming : plus de recettes, plus de concurrence et une plus grande fragmentation du marché

Les services de *streaming* continuent de prospérer, Spotify et d'autres voyant leur nombre d'abonnés payants augmenter.

Au cours des dix-huit derniers mois, les artistes ont commencé à se montrer plus critiques vis-à-vis des services de *streaming*. Taylor Swift, par exemple, a qualifié Spotify d'« expérience » avant de retirer ses morceaux du service en novembre 2014. Sa musique est désormais disponible en *streaming* sur Apple Music, dont elle préfère l'approche, l'artiste insistant sur l'importance d'un abonnement payant.

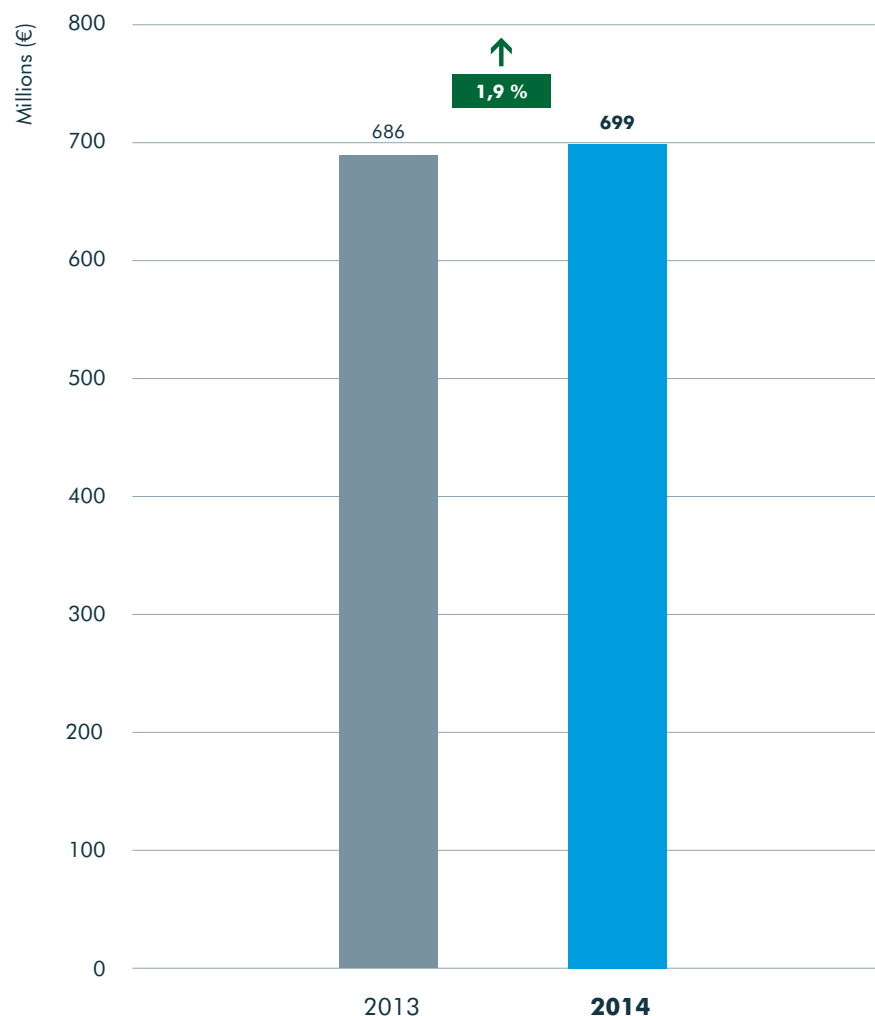
Certains artistes ont pris des mesures plus en amont. Neil Young a retiré tous ses morceaux des services de *streaming*, estimant qu'ils n'offrent pas une qualité sonore suffisante, et a créé son propre appareil de lecture, le Pono Player. Jay Z a acheté le service norvégien Wimp pour lancer sa propre plate-forme de *streaming* musical, baptisée *Tidal* dans l'objectif affiché d'augmenter les droits touchés par les créateurs en demandant un prix plus élevé aux consommateurs. Le risque de ces initiatives est la fragmentation du répertoire, mais l'un de leurs meilleurs arguments de vente reste l'accès exclusif à certaines œuvres, comme dans le cas d'Apple pour le *streaming* de l'album *Compton* de Dr Dre.

Si la croissance actuelle du *streaming* est encourageante, la question de la répartition des revenus entre les différents acteurs de la chaîne de valeur reste posée.

# Éclairage sur le marché de la musique *live*

## CROISSANCE DES DROITS PERÇUS POUR LA MUSIQUE *LIVE*

Source : CISAC



### Le marché de la musique *live* poursuit sa croissance...

Les sociétés membres de la CISAC ont perçu 699 M€ pour la musique *live*, soit une hausse de 1,9 % par rapport aux 686 M€ reçus en 2013.

Le secteur de la musique *live* a connu un bel essor au cours de la dernière décennie et la demande pour les festivals et les concerts n'a jamais été aussi élevée. Au Royaume-Uni, Glastonbury a vendu plus de 175 000 billets en moins de 30 minutes ! L'augmentation du nombre d'évènements et la hausse du prix du billet devraient profiter aux éditeurs et auteurs-compositeurs. Cependant ces répercussions mais ces répercussions tardent à se faire sentir.

### ... mais pour combien de temps ?

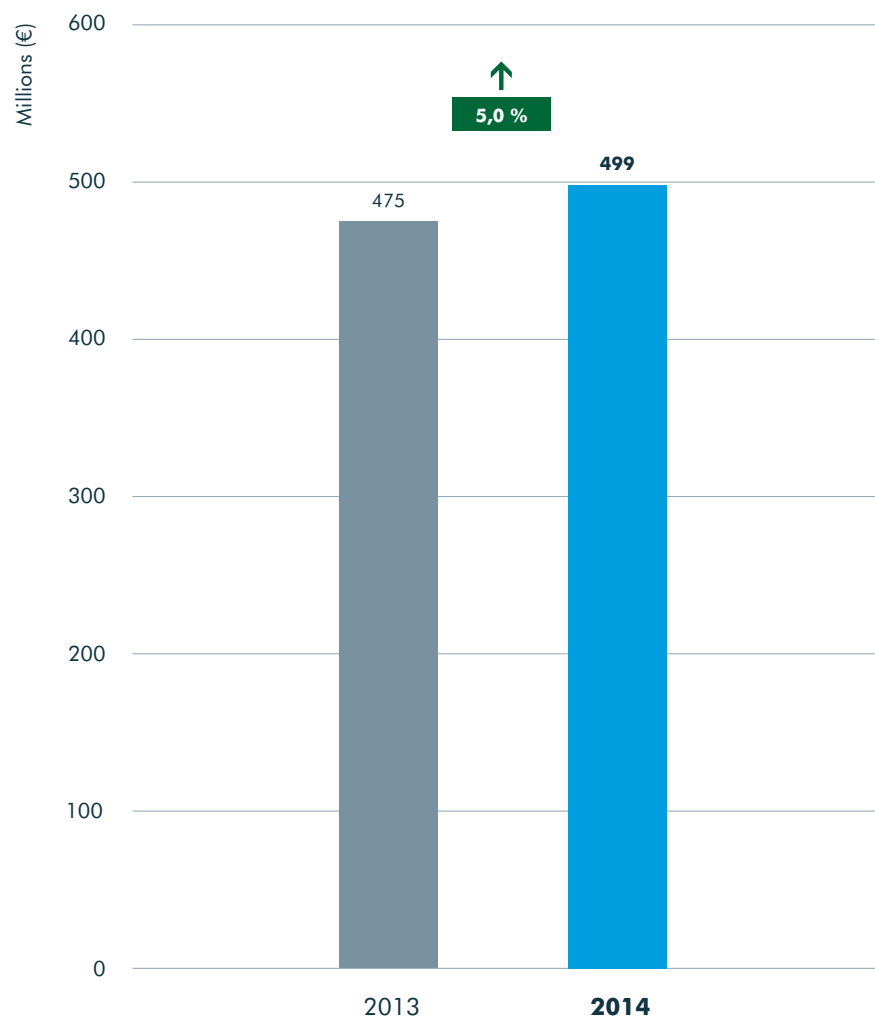
On peut se demander si l'essor de la musique *live* peut durer ou si ce marché va stagner, voire décliner. Avec le recul des revenus générés par la musique enregistrée, les groupes à la notoriété confirmée (également appelés « *heritage acts* » en anglais) sont enclins à renouer avec les tournées. C'est une bonne nouvelle pour leurs fans, mais cette présence renforcée pourrait priver des groupes plus récents et moins connus d'un certain nombre d'occasions de se produire.

Les acteurs du secteur s'inquiètent donc du fait que trop peu de jeunes groupes percent pour tenir le haut de l'affiche dans les années à venir. Voilà qui montre toute l'importance, pour les secteurs de la musique enregistrée comme *live*, de soutenir la nouveauté, pour permettre aux musiciens de grandir et de devenir les têtes d'affiche de demain.

# Éclairage sur marché audiovisuel

## CROISSANCE DES DROITS AUDIOVISUELS PERÇUS

Source : CISAC



### Le cadre régissant les droits audiovisuels s'améliore

En 2014, les droits audiovisuels perçus se sont élevés à 499 M€, soit une hausse de 5,0 % par rapport à 2013. Les marchés les plus vigoureux sont l'Europe (+6,6 %) et la région Canada-États-Unis, qui affiche une croissance de 175 % mais partait d'un niveau très bas.

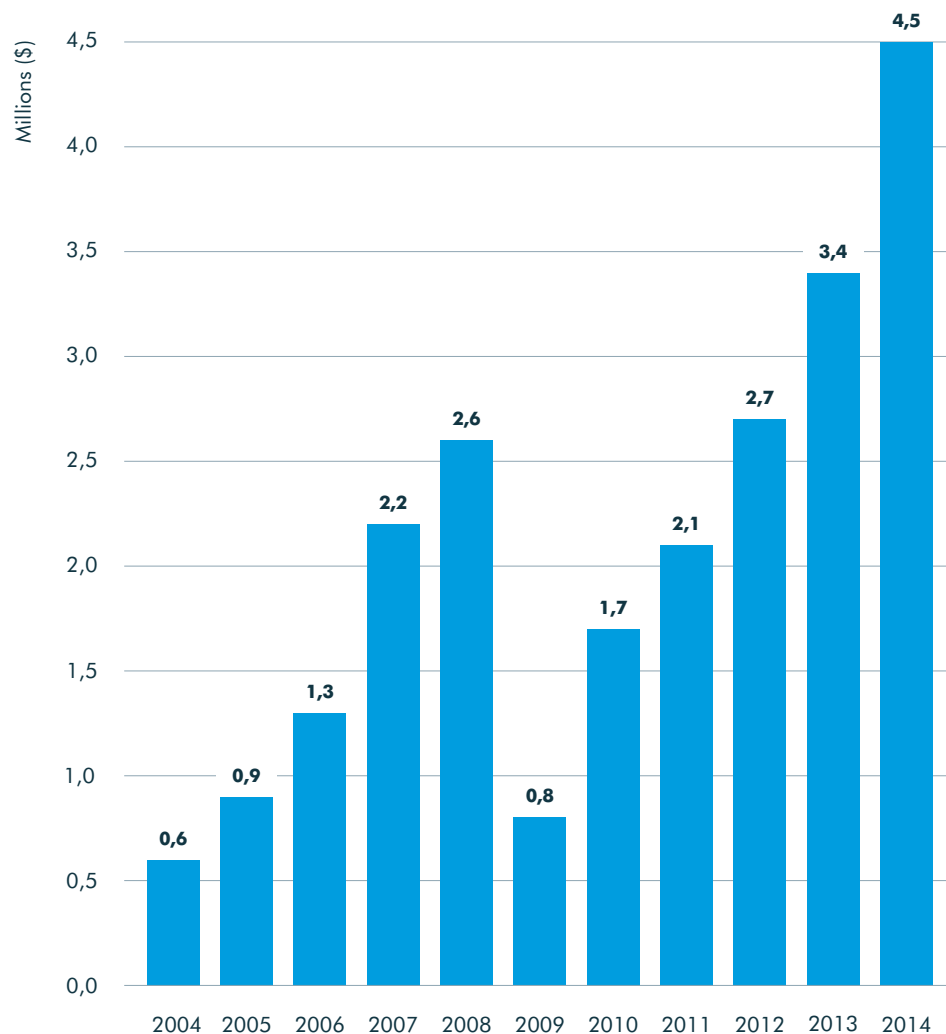
L'un des principaux facteurs d'évolution des droits audiovisuels est la convergence des services de radiodiffusion traditionnels et d'offres sur Internet. Historiquement, la télévision était le seul moyen de regarder des contenus audiovisuels. L'essor des décodeurs, PC, ordinateurs portables, tablettes et smartphones permet de consommer les contenus de bien des manières et via de nombreux canaux différents. D'après la Commission européenne, d'ici à 2019, les données vidéo représenteront 80 % du volume de données utilisé par les consommateurs.

La multiplication des modes de diffusion de la vidéo offre de belles opportunités pour les créateurs d'œuvres audiovisuelles. Mais le cadre qui assurera à la fois le financement des œuvres et la juste rémunération de leurs créateurs reste à mettre en place.

# Éclairage sur le marché des arts visuels

## VENTES D'ŒUVRES D'ART D'APRÈS-GUERRE ET CONTEMPORAINES CHEZ CHRISTIE'S ET SOTHEBY'S

Source : Barnebys



### L'ère numérique ouvre de nouveaux marchés...

Internet offre aux artistes visuels de nouveaux moyens d'entrer en contact avec les marchands et collectionneurs d'art à travers le monde.

Cela modifie la façon dont les œuvres sont découvertes, vendues et achetées. Si cette évolution a eu un impact positif en élargissant l'accès à l'art, elle a aussi perturbé de nombreux modèles économiques au sein des industries créatives et artistiques. Aujourd'hui, ces industries, y compris le marché de l'art, s'adaptent aux opportunités qu'offre le numérique, mais l'octroi de licences pour la diffusion des œuvres sur les réseaux numériques ne suit pas toujours. Point positif, ces trois dernières années, la plupart des salles de vente traditionnelles ont conclu des partenariats avec des points de vente numériques, facilitant ainsi l'activation de nouveaux segments de marchés et réussissant à capter les ventes en réponse à une demande autrefois non satisfaite.

Internet a également ouvert des opportunités à l'international, la Chine, l'Inde, le Moyen-Orient et certains pays d'Amérique du Sud devenant d'importants acteurs d'un marché mondial de l'art à son plus haut niveau depuis huit ans. Les derniers chiffres des ventes affichent une hausse de 74 % par rapport à 2007. Les enquêtes menées auprès des acheteurs montrent qu'en Europe, en Amérique du Nord et du Sud et dans une grande partie du marché asiatique, la demande devrait rester relativement stable l'année prochaine.

### ... mais représente un défi pour l'octroi de licences

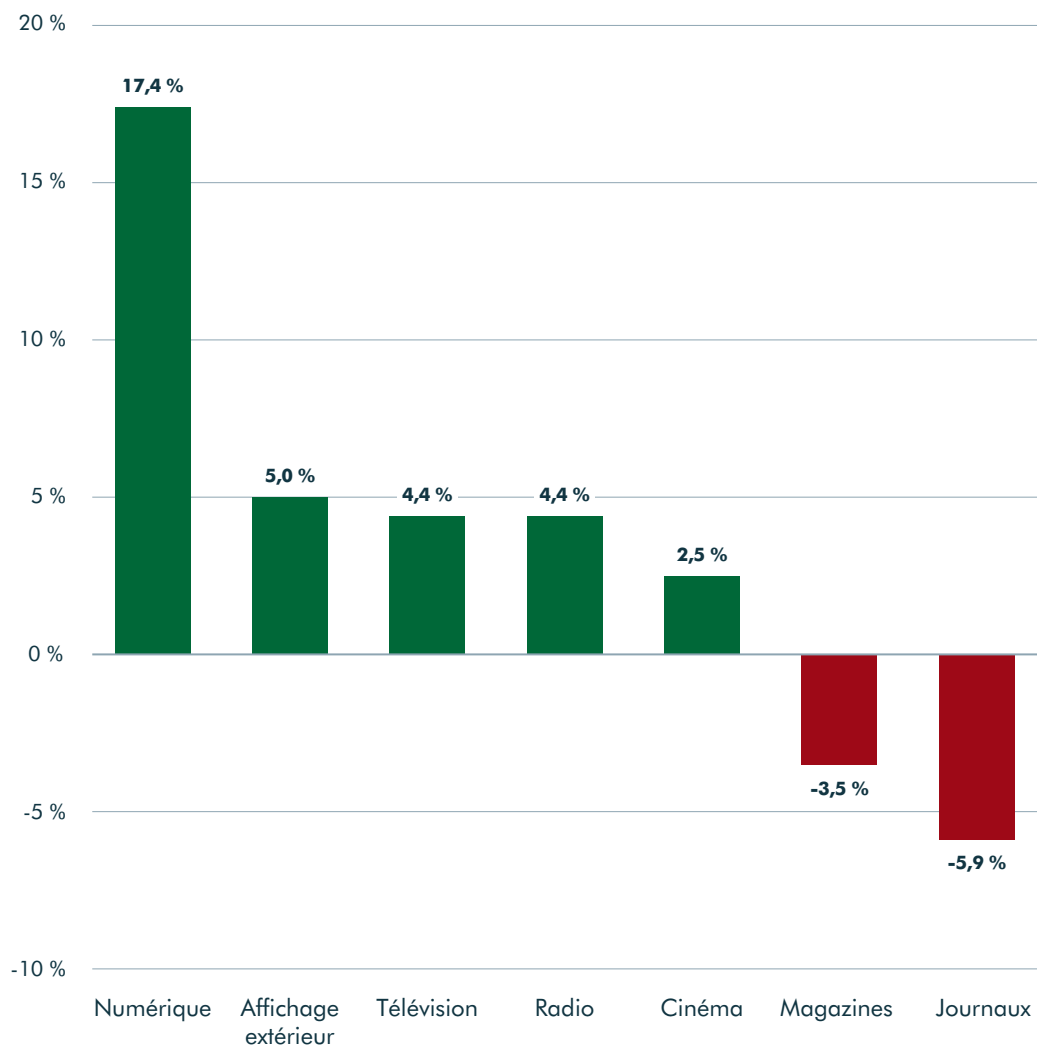
L'instauration de droits de suite et le suivi des ventes sont les deux mesures clés de l'octroi de licences dans les arts visuels. Il n'existe pas de norme internationale pour l'application du droit de suite. Certains pays estiment que les redevances connexes ne doivent être collectées que dans le contexte des ventes aux enchères et une grande majorité de pays n'appliquent pas ce droit. Le suivi des ventes privées et internationales est difficile, en particulier dans les territoires sans société d'auteurs établie. Le paiement des droits de suite comme le suivi des ventes pourraient profiter du passage aux ventes en ligne, à condition que les plates-formes adoptent et appliquent des normes strictes.



# Marchés publicitaires clés 2014-2016

## ÉVOLUTION (%) DES INVESTISSEMENTS PUBLICITAIRES PAR MÉDIA 2013-2014

Source : Carat



### La publicité en ligne est en pleine croissance, mobile en tête

La publicité sur mobile est le moteur de la croissance des dépenses publicitaires dans le secteur numérique. En 2015, on s'attend à une croissance de 50 % des dépenses publicitaires sur mobile et de 21 % des dépenses liées aux vidéos en ligne à l'échelle mondiale. En conséquence, Carat prévoit, pour la toute première fois, que les dépenses pour la publicité en ligne pourraient dépasser le quart de l'ensemble des dépenses publicitaires en 2016.

### La publicité extérieure poursuit sa croissance

Derrière la publicité en ligne, le deuxième média à afficher la plus forte croissance est l'affichage extérieur. Cette forme de publicité vise les consommateurs en déplacement, dans les lieux publics, les transports et les sites commerciaux. La publicité extérieure représente 7,1 % des dépenses publicitaires mondiales.

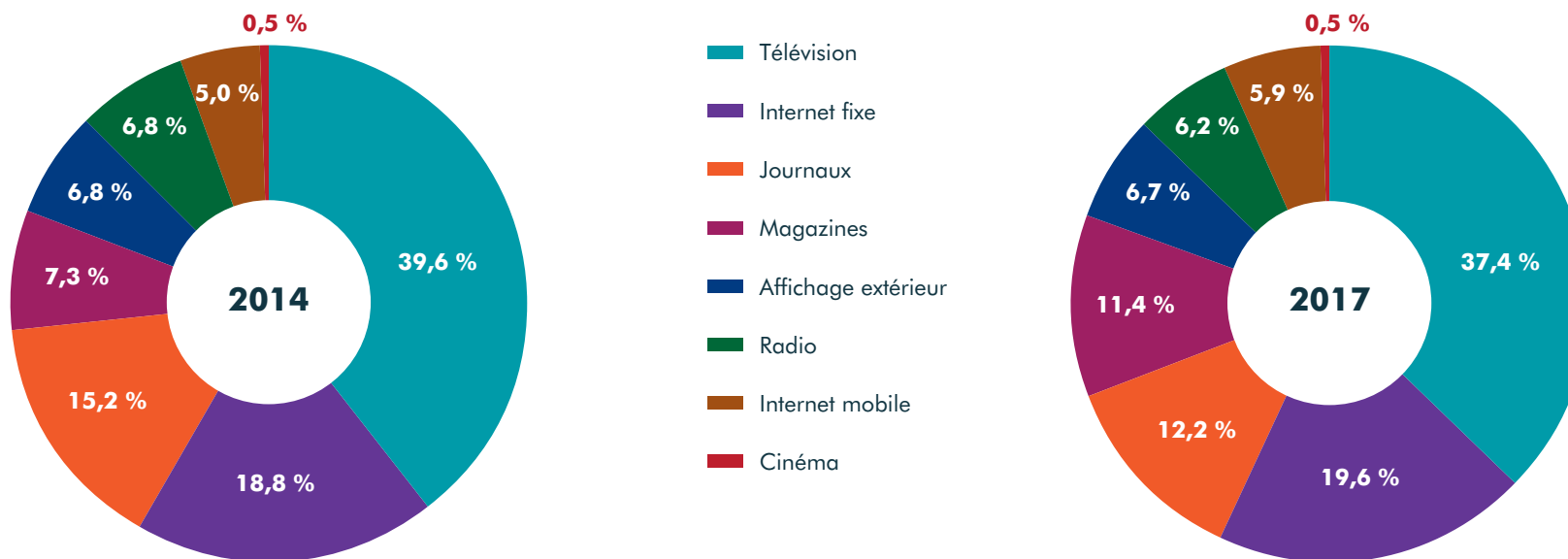
### La radio et la télévision restent des marchés publicitaires vigoureux

Si les revenus de la publicité en ligne affichent une forte croissance, les recettes publicitaires de la télévision sont primordiales pour les auteurs et éditeurs de musique. Il est donc encourageant de constater qu'elles ont progressé de 4,4 %. Carat prévoit une hausse des dépenses publicitaires pour la télévision de 3,6 % en 2015 et de 3,9 % en 2016. En 2016, les investissements publicitaires en radio, source très importante de revenus pour les membres de la CISAC, devraient représenter 6,6 % du marché et dépasser les dépenses publicitaires dans les magazines.

# Prévisions en matière de dépenses publicitaires mondiales

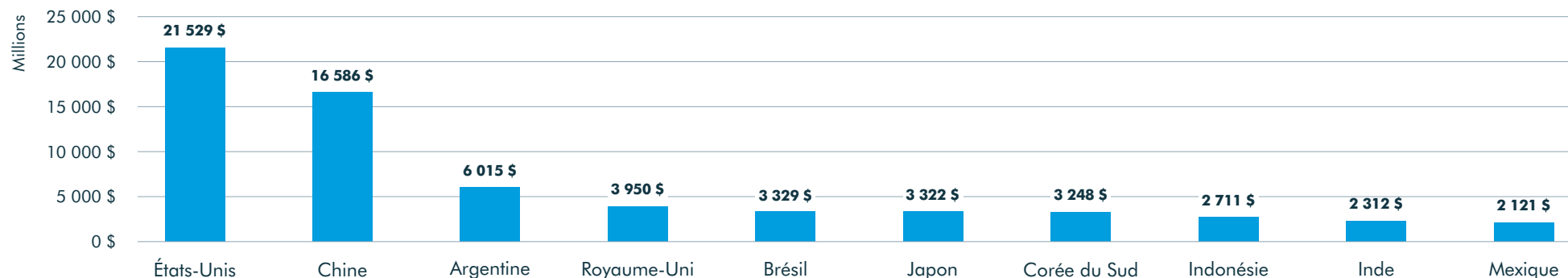
## PART DES DÉPENSES PUBLICITAIRES MONDIALES PAR MÉDIA

Source : ZenithOptimedia



## MARCHÉS PUBLICITAIRES ENREGISTRANT LA PLUS FORTE CROISSANCE EN VALEUR ABSOLUE POUR LA PÉRIODE 2014-2017

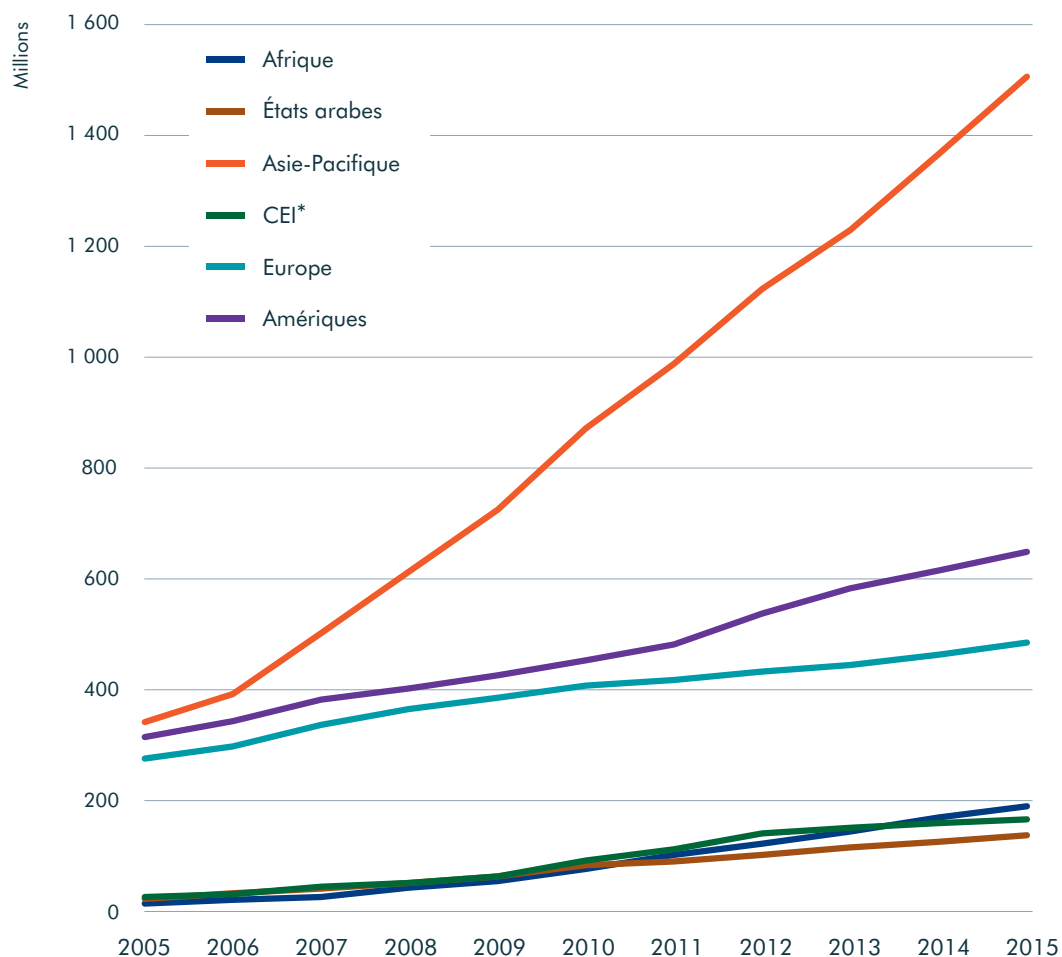
Source : ZenithOptimedia



# Taux de pénétration d'Internet et des smartphones

## NOMBRE D'INTERNAUTES

Source : International Telecommunications Union



\* La CEI est la Communauté des Etats indépendants. Elle comprend neuf Etats membres (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldavie, Russie, Tadjikistan et Ouzbékistan) et deux Etats associés (Turkménistan et Ukraine).

## Internet atteint les 3,2 milliards d'utilisateurs

D'ici à fin 2015, Internet comptera 3,2 milliards d'utilisateurs dans le monde, dont 2 milliards dans les pays en développement. Cependant, dans ces mêmes pays, 4 milliards de personnes restent coupées du réseau.

Les pays en développement doivent surmonter un certain nombre de problèmes d'infrastructures avant de pouvoir profiter des opportunités que la distribution numérique représente pour les industries créatives.

## Les téléphones portables sont la clé de l'accès à Internet

La technologie mobile permet à de nombreux pays en développement de sauter l'étape de l'Internet fixe à haut débit pour passer directement à l'Internet mobile rapide.

Au premier trimestre 2015, la demande mondiale de smartphones a augmenté de 7 % par rapport à la même période de l'année dernière. L'extension des réseaux 4G en Inde et en Indonésie devrait contribuer à booster cette croissance. L'Internet 4G couvre désormais plus de 50 % du marché mobile mondial. Les téléphones large écran (plus de 5 pouces) ont commencé à gagner des parts de marché. Au premier trimestre 2015, ils représentaient 47 % du marché mondial des smartphones.

L'Internet mobile haut débit gagne de plus en plus de terrain, alors que les connexions par ligne fixe demandent de lourds investissements difficilement envisageables dans les pays en développement. Le taux de pénétration de l'Internet mobile haut débit devrait atteindre 47 % en 2015, soit 12 fois plus qu'en 2007.

De nombreux pays développés arrivent à saturation et devraient voir la croissance des ventes de téléphones portables commencer à ralentir.

## **Sociétés d'auteurs**

Également appelées « organisations de gestion collective » (OGC), les sociétés d'auteurs représentent les créateurs d'œuvres musicales, visuelles, audiovisuelles, littéraires et dramatiques, et gèrent collectivement leurs droits.

## **BRICS**

Le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud sont souvent désignés collectivement sous l'appellation « BRICS ». On les regroupe ainsi du fait de leur croissance économique vigoureuse et de leur potentiel.

## **Perceptions/droits perçus**

Sommes perçues par une société d'auteurs avant déduction des frais de gestion. Dans le contexte de ce rapport, les droits perçus font référence aux sommes reçues dans un territoire donné (perceptions nationales).

## **Organisation de gestion collective (OGC)**

Organisation qui gère collectivement les droits pour divers ayants droit.

## **Taux de change fixe**

Le taux de change fixe utilise le même taux de change pour l'année en cours que pour les années précédentes. Il permet ainsi d'observer l'évolution des marchés sans tenir compte de l'impact des fluctuations de taux de change.

## **Taux de change flottant**

Le taux de change flottant utilise différents taux de change pour chaque année. Dès lors, les fluctuations de ces taux peuvent influencer positivement ou négativement l'évolution des marchés.

## **Produit intérieur brut (PIB)**

Le PIB est l'indicateur de mesure de la production économique d'un territoire donné, hors revenus d'exportation.

## **Droits d'exécution publique/droits d'exécution**

Droit de communiquer une œuvre protégée au public, que ce soit dans le cadre d'un spectacle vivant ou par radiodiffusion, transmission par câble ou diffusion via les plates-formes numériques, notamment le *streaming*.

## **Copie privée**

Création, par un particulier, d'une copie d'une œuvre protégée pour une utilisation privée et personnelle (copie d'un CD sur un iPod). Dans certains pays, la copie privée fait l'objet d'une redevance qui s'applique aux supports vierges et aux dispositifs de stockage.

## **Droits de reproduction/droits mécaniques/droits de reprographie**

Droit de réaliser une copie d'une œuvre protégée en vertu du droit d'auteur/*copyright*. Les termes « droits mécaniques » se rapportent plus spécifiquement aux droits obtenus par les producteurs de disques pour l'enregistrement sonore d'une œuvre musicale. Le terme « reprographie » est utilisé dans le contexte de la reproduction des œuvres littéraires et imprimées.

## **Droit de suite**

Droit accordé aux créateurs des arts visuels de toucher un pourcentage du prix de vente quand l'une de leurs œuvres d'art (un tableau) est revendue par une salle de vente ou une galerie d'art.

## **Redevances de droits d'auteur**

Paiement dérivé de l'utilisation d'une œuvre protégée, par exemple; les sommes payées par les radiodiffuseurs en lien avec la radiodiffusion de musique.

# À propos de la CISAC

Présidée par le pionnier de la musique électronique Jean-Michel Jarre, la **CISAC** – Confédération internationale des sociétés d’auteurs et compositeurs – est le premier réseau mondial de sociétés d’auteurs. Avec 230 membres dans 120 pays, nous représentons quatre millions de créateurs de toutes les régions du monde et de tous les répertoires artistiques : musique, audiovisuel, spectacle vivant, littérature et arts visuels.

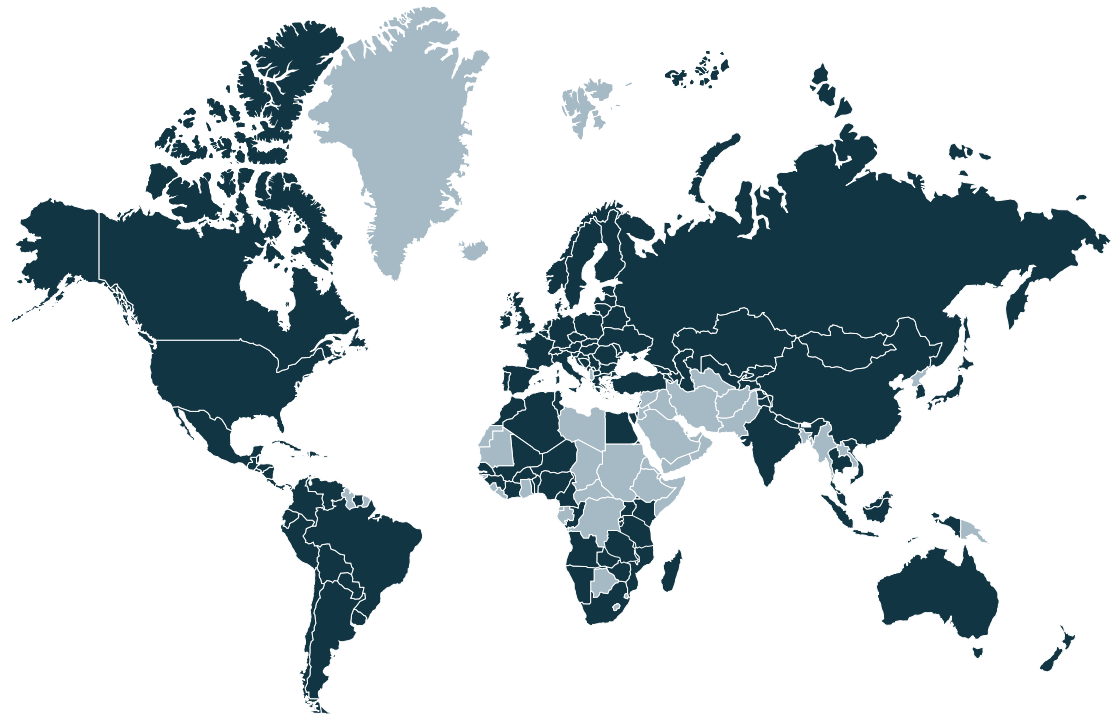
En 2014, les droits perçus par les sociétés membres de la CISAC pour le compte des créateurs se sont élevés à 7,9 milliards d’euros.

La CISAC protège les droits et promeut les intérêts des créateurs à travers le monde. Elle permet aux organisations de gestion collective (OGC) de représenter les créateurs en tout point du globe et de garantir que leurs droits leur reviennent pour l’utilisation de leurs œuvres partout dans le monde. La CISAC établit des normes professionnelles, juridiques et techniques strictes pour protéger les droits des créateurs et encourager le développement de son réseau international d’organisations de gestion collective.

Fondée en 1926, la CISAC est une organisation non gouvernementale à but non lucratif. Elle a son siège en France et quatre bureaux régionaux en Afrique (Burkina Faso), en Amérique latine (Chili), en Asie-Pacifique (Chine) et en Europe (Hongrie). [www.cisac.org](http://www.cisac.org).

## PAYS/TERRITOIRES COUVERTS PAR LES SOCIÉTÉS MEMBRES DE LA CISAC

Source : CISAC (septembre 2015)



# Membres de la CISAC

## 230 SOCIÉTÉS D'AUTEURS DANS 120 PAYS

Source : CISAC (septembre 2015)

### AFRIQUE

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
DALRO	M	L	AFRIQUE DU SUD
SAMRO	M	MU	AFRIQUE DU SUD
ONDA	M	MU	ALGÉRIE
SADIA	M	MU	ANGOLA
BUBEDRA	M	MU	BÉNIN
BBDA	M	MU	BURKINA FASO
CMC	M	MU	CAMEROUN
SOCILADRA	M	D	CAMEROUN
BCDA	M	MU	CONGO
BURIDA	M	MU	CÔTE D'IVOIRE
MASA	M	MU	ÎLE MAURICE
SACERAU	M	MU	ÉGYPTE
BGDA	M	MU	GUINÉE
MCSK	M	MU	KENYA
OMDA	M	MU	MADAGASCAR
COSOMA	M	MU	MALAWI
BUMDA	M	MU	MALI
BMDA	M	MU	MAROC
SOMAS	M	MU	MOZAMBIQUE
NASCAM	M	MU	NAMIBIA
BNDA	M	MU	NIGER
COSON	P	MU	NIGÉRIA
MCSN	M	MU	NIGÉRIA
UPRS	M	MU	OUGANDA
RSAU	P	MU	RWANDA
BSDA	M	MU	SÉNÉGAL
SACS	M	MU	SEYCHELLES
COSOTA	M	MU	TANZANIE
BUTODRA	M	MU	TOGO
OTPDA	M	MU	TUNISIE
ZAMCOPS	M	MU	ZAMBIE
ZIMURA	M	MU	ZIMBABWE

### ASIE-PACIFIQUE

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AMCOS	A	MU	AUSTRALIE
APRA	M	MU	AUSTRALIE
ASDACS	M	AV	AUSTRALIE
AWGACS	M	AV	AUSTRALIE
CAL	P	L	AUSTRALIE
VISCOPI	M	AGP	AUSTRALIE
BEAT	P	MU	BRUNEI DARUSSALAM
MCSC	M	MU	CHINE
KOMCA	M	MU	CORÉE (RÉPUBLIQUE DE)
KOSA	M	L	CORÉE (RÉPUBLIQUE DE)
SACK	M	AGP	CORÉE (RÉPUBLIQUE DE)
CASH	M	MU	HONG KONG
IPRS	M	MU	INDIE
PAPPRI	A	MU	INDONÉSIE
WAMI	P	MU	INDONÉSIE
APG-Japan	A	AGP	JAPON
JASPAR	P	AGP	JAPON
JASRAC	M	MU	JAPON
MACA	P	MU	MACAO
MACP	M	MU	MALAISIE
MOSCAP	P	MU	MONGOLIE
CPSN	A	MU	NÉPAL
MRCSN	P	MU	NÉPAL
FILSCAP	M	MU	PHILIPPINES
COMPASS	M	MU	SINGAPOUR
MÛST	M	MU	TAÏWAN, TAIPEI CHINOIS
MCT	M	MU	THAÏLANDE
VCPMC	M	MU	VIETNAM

### CANADA-ÉTATS-UNIS

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
ACCESS COPYRIGHT	M	L	CANADA
CARCC	M	AGP	CANADA
CMRRA	M	MU	CANADA
CSCS	M	AV	CANADA
DRCC	M	AV	CANADA
SARTEC	A	AV	CANADA
SOCAN	M	MU	CANADA
SODRAC	M	MU	CANADA
SPACQ	A	MU	CANADA
AMRA	M	MU	ÉTATS-UNIS
ARS	M	AGP	ÉTATS-UNIS
ASCAP	M	MU	ÉTATS-UNIS
BMI	M	MU	ÉTATS-UNIS
DGA	A	AV	ÉTATS-UNIS
SESAC Inc.	M	MU	ÉTATS-UNIS
The Author's Registry Inc.	A	L	ÉTATS-UNIS
VAGA	M	AGP	ÉTATS-UNIS
WGA	A	AV	ÉTATS-UNIS

#### Statut au sein de la CISAC

- M = Membre
- A = Membre associé
- P = Membre provisoire

#### Répertoire principal

- MU = Musique
- AV = Audiovisuel
- D = Spectacle vivant
- L = Littérature
- AGP = Arts visuels

NB : Les informations relatives au répertoire de chaque société sont basées uniquement sur les chiffres de perceptions fournis par cette société à la CISAC (outil P&C).



## EUROPE

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
BILD-KUNST	M	AGP	ALLEMAGNE
GEMA	M	MU	ALLEMAGNE
SDADV	P	AV	ANDORRE
ARMAUTHOR	M	D	ARMÉNIE
AKM	M	MU	AUTRICHE
AUSTRO-MECHANA	M	MU	AUTRICHE
BILDRECHT	M	AGP	AUTRICHE
LITERAR-MECHANA	M	L	AUTRICHE
VDFS	M	AV	AUTRICHE
AAS	M	MU	AZERBAÏDJAN
NCIP	M	MU	BÉLARUS
GESAC	A	NA	BELGIQUE
SABAM	M	MU	BELGIQUE
SOFAM	M	AGP	BELGIQUE
AMUS	P	MU	BOSNIE-HERZÉGOVINE
SQN	M	MU	BOSNIE-HERZÉGOVINE
FILMAUTOR	M	AV	BULGARIE
MUSICAUTOR	M	MU	BULGARIE
DHFR	P	AV	CROATIE
HDS-ZAMP	M	MU	CROATIE
COPY-DAN BILLEDKUNST	M	AGP	DANEMARK
KODA	M	MU	DANEMARK
NCB	M	MU	DANEMARK
DAMA	M	AV	ESPAGNE
SGAE	M	MU	ESPAGNE
VEGAP	M	AGP	ESPAGNE
EAU	M	MU	ESTONIE
RAO	M	MU	FÉDÉRATION DE RUSSIE
RUR	P	AV	FÉDÉRATION DE RUSSIE
UPRAVIS	P	AGP	FÉDÉRATION DE RUSSIE
KOPIOSTO	M	AV	FINLANDE
KUVASTO	M	AGP	FINLANDE
SANASTO	P	L	FINLANDE
TEOSTO	M	MU	FINLANDE
UFW	A	L	FINLANDE
ADAGP	M	AGP	FRANCE
SACD	M	AV	FRANCE
SACEM	M	MU	FRANCE
SACENC	M	MU	FRANCE
SAIF	M	AGP	FRANCE
SCAM	M	AV	FRANCE
SESAM	A	NA	FRANCE
SGDL	A	L	FRANCE
GCA	M	MU	GÉORGIE
AEPI	M	MU	GRÈCE
AUTODIAHIRISI	P	MU	GRÈCE
SOPE	M	D	GRÈCE
ARTISJUS	M	MU	HONGRIE
FILMJUS	M	AV	HONGRIE
HUNGART	M	AGP	HONGRIE
IMRO	M	MU	IRLANDE
IVARO	M	AGP	IRLANDE

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
SDCSI	P	AV	IRLANDE
STEF	M	MU	ISLANDE
ACUM	M	MU	ISRAËL
TALI	M	AV	ISRAËL
SIAE	M	MU	ITALIE
KAZAK	M	MU	KAZAKSTAN
KYRGYZPATENT	M	MU	KIRGHIZISTAN
AKKA-LAA	M	MU	LETTONIE
LATGA	M	MU	LITUANIE
SACEMLUXEMBOURG	M	MU	LUXEMBOURG
ZAMP - Macédoine	M	MU	MACÉDOINE (ARYM)
AsDAC	M	MU	MOLDAVIE
PAM CG	M	MU	MONTÉNÉGRO
BONO	M	AGP	NORVÈGE
TONO	M	MU	NORVÈGE
GAI UZ	M	MU	OUZBÉKISTAN
BUMA	M	MU	PAYS-BAS
LIRA	M	L	PAYS-BAS
PICTORIGHT	M	AGP	PAYS-BAS
STEMRA	M	MU	PAYS-BAS
VEVAM	M	AV	PAYS-BAS
ZAIS	M	MU	POLOGNE
ZAPA	M	AV	POLOGNE
SPA	M	MU	PORTUGAL
DILIA	M	AV	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
GESTOR	M	AGP	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
OSA	M	MU	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
UCMR-ADA	M	MU	ROUMANIE
ACS	M	AGP	ROYAUME-UNI
ALCS	M	L	ROYAUME-UNI
DACS	M	AGP	ROYAUME-UNI
DIRECTORS UK	M	AV	ROYAUME-UNI
MCPS	M	MU	ROYAUME-UNI
PRS	M	MU	ROYAUME-UNI
UFFICIO LEGALE	A	NA	SAINT-SIÈGE (ÉTAT DU VATICAN)
SOKOJ	M	MU	SERBIE
LITA	M	AV	SLOVAQUIE
SOZA	M	MU	SLOVAQUIE
SAZAS	M	MU	SLOVAQUIE
ZAMP Association of Slovenia	M	L	SLOVAQUIE
BUS	M	AGP	SUÈDE
STIM	M	MU	SUÈDE
PROLITTERIS	M	L	SUISSE
SSA	M	AV	SUISSE
SUJISA	M	MU	SUISSE
SUISSIMAGE	M	AV	SUISSE
MESAM	M	MU	TURQUIE
MSG	M	MU	TURQUIE
SETEM	M	AV	TURQUIE
AuPO CINEMA	P	AV	UKRAINE
UACRR	M	D	UKRAINE

## AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
ARGENTORES	M	AV	ARGENTINE
DAC	M	AV	ARGENTINE
SADAIC	M	MU	ARGENTINE
SAVA	M	AGP	ARGENTINE
COSCAP	M	MU	BARBADE
BSCAP	M	MU	BELIZE
SOBODAYCOM	M	MU	BOLIVIE
ABRAMUS	M	MU	BRÉSIL
ADDAF	M	MU	BRÉSIL
AMAR	M	MU	BRÉSIL
ASSIM	M	MU	BRÉSIL
AUTVIS	M	AGP	BRÉSIL
SADEMBRA	M	MU	BRÉSIL
SBACEM	M	MU	BRÉSIL
SICAM	M	MU	BRÉSIL
SOCINPRO	M	MU	BRÉSIL
UBC	M	MU	BRÉSIL
ATN	M	D	CHILI
CREAIMAGEN	M	AGP	CHILI
SCD	M	MU	CHILI
DASC	P	AV	COLOMBIE
SAYCO	M	MU	COLOMBIE
ACAM	M	MU	COSTA RICA
ACDAM	M	MU	CUBA
ADAVIS	A	AGP	CUBA
ARTEGESTION	A	AGP	ÉQUATEUR
SAYCE	M	MU	ÉQUATEUR
SACIM, EGC	M	MU	EL SALVADOR
AEI	M	MU	GUATEMALA
AACIMH	M	MU	HONDURAS
JACAP	M	MU	JAMAÏQUE
DIRECTORES	M	AV	MEXIQUE
SACM	M	MU	MEXIQUE
SOGEM	M	AV	MEXIQUE
SOMAAP	M	AGP	MEXIQUE
NICAUTOR	M	MU	NICARAGUA
SPAC	M	MU	PANAMA
APA	M	MU	PARAGUAY
APDAYC	M	MU	PÉROU
APSAV	M	AGP	PÉROU
SGACEDOM	M	MU	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
ECCO	M	MU	SAINTE-LUCIE
SASUR	M	MU	SURINAME
ACCS	A	MU	TRINITÉ ET TOBAGO
COTT	M	MU	TRINITÉ ET TOBAGO
AGADU	M	MU	URUGUAY
LATINAUTOR	A	NA	URUGUAY
AUTORARTE	A	AGP	VENEZUELA
SACVEN	M	MU, D	VENEZUELA

## CISAC

Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs  
France • Burkina Faso • Chile • China • Hungary

[www.cisac.org](http://www.cisac.org)

